



Constituante
Verfassungsrat

Séance du mardi 25 octobre 2022 – matin

Sitzung vom Dienstag 25. Oktober 2022 - Vormittag

Présidence : Regotz Kurt, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – *Eröffnung der Sitzung*: 25.10.2022, 09h00

Ordre du jour - Tagesordnung:

1. Lecture de détail
Avant-projet de Constitution : deuxième lecture
Detailberatung
Verfassungsvorentwurf: zweite Lesung

1. **Lecture de détail**
Detailberatung

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Mesdames, Messieurs je vous salue cordialement à notre séance plénière d'aujourd'hui, meine Damen und Herren Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte. Geschätzte Mitarbeiter des Generalsekretariates, Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Übersetzung, und der Technik, die Mitarbeiter der Medien und alle die, die an den Medien unsere Debatten mitverfolgen. All Sie begrüße ich zu unserer heutigen Plenumssitzung. Wie Sie wissen, haben wir uns heute ein hohes Ziel gesetzt. Wir möchten heute die Detailberatung über die zweite Lesung abschliessen. Wir haben also ein sehr dichtes Programm vor uns und ich bitte Sie daher, wenn immer möglich, sich bei den Wortmeldungen auf das Wesentliche zu konzentrieren, damit wir diese Sitzung noch vor dem Morgengrauen beenden können. Noch einen technischen Hinweis, Ich hoffe Ihr habt alle die Stimmkarte eingesteckt, damit Ihr auch im Abstimmungssystem erfasst seid. Wir kämen jetzt zu der Tagesordnung, der Punkt 2 unserer Tagesordnung und wir hätten die Detailberatung des Vorentwurfes der zweiten Lesung. In der Sitzung vom 6. Oktober haben wird die Behandlung von Artikel 186 abgeschlossen. Wir beginnen diese Sitzung mit der Behandlung von Artikel 186a über die geistige Dimension. Und ich übergebe sofort das Wort an die Berichterstatterin der Kommission 6 Frau Florence Carron Darbellay.

Carron Darbellay Florence, membre de la constituante, Le Centre

Très bien, bonjour à tous, chères collègues, chers collègues, désolée, j'avais mis ma carte à l'envers. Alors l'article 186a, la dimension spirituelle, c'est l'amendement des Verts et par 11 voix pour et 1 pour l'amendement, l'amendement a été rejeté par la commission. Merci beaucoup.

Danke Frau Darbellay, und ich würde jetzt das Wort geben an Frau Sabine Fournier.

Fournier Sabine, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Bonjour à toutes et tous. Monsieur le président, chères et chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Verts et Citoyens qui propose d'ajouter un nouvel article sur la dimension spirituelle de la personne humaine dans le chapitre social des tâches de l'Etat.

Lors du plénum du 1^{er} septembre dernier, une majorité de l'assemblée a voté contre l'amendement de Monsieur Gerhard Schmid qui voulait ajouter un alinéa à l'article 7, précisant qu'un des buts de l'Etat est de tenir compte de toutes les dimensions de la personne humaine. A cet endroit, au début de notre future constitution, cet alinéa aurait eu tout son sens. En effet, comme l'avait dit Monsieur Schmid, les différentes dimensions de l'être humain doivent être prises en compte dans toutes les tâches et actions de l'Etat. Lors de ce même plénum, l'amendement de Monsieur Perruchoud, qui voulait introduire cette notion dans le premier article du chapitre sur les droits fondamentaux a également été rejeté.

Comme nous pouvons le lire dans le document contribution des églises au travail de la Constituante, je cite : spirituel ne veut pas dire sensibilité religieuse, spirituel se réfère aux facultés intellectuelles et libres, donc humaines de toute personne. La dimension spirituelle de la personne humaine ne se réduit pas à sa seule liberté de choisir une religion plutôt qu'une autre. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus large et fondamental. Parler de dimension spirituelle, c'est reconnaître que l'homme n'a pas que des besoins matériels ou physiques, mais aussi notamment intellectuels ou culturels. C'est cette dimension propre à tout être humain qui lui permet de poser des actes libres, d'adopter des décisions ou de prendre soin d'autrui. Fin de citation. Dès lors, notre groupe est d'avis que la notion si importante de dimension spirituelle de la personne humaine doit être inscrite dans notre future constitution dans un article qui lui est propre. Elle ne doit pas être uniquement liée avec la thématique des soins de santé, encore moins avec celle de

la contribution des églises et des communautés religieuses au lien social et au bien commun du chapitre sur les églises et des communautés religieuses. Nous vous proposons donc de rajouter l'article dimension spirituelle à la fin du chapitre social des tâches de l'Etat. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe Verts et Citoyens vous invite à soutenir son amendement A186a.503. Avant de conclure, j'annonce déjà que notre groupe demande le vote sur l'amendement A195.588 du Centre et du VLR, qui a été repris par la commission. Merci de votre attention.

Danke Frau Fournier für Ihre Ausführungen, und wir kämnen jetzt zu der Abstimmung über den Artikel 186.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Und wir kämen jetzt zu der Abstimmung über den Artikel 186a. Die Kommission will keinen solchen Artikel 186a. Und ahh... Entschuldigung ich habe noch einen Redner. Den Kommissionspräsidenten habe ich vergessen.

Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR

Bonjour à toutes et tous, chères et chers collègues, un petit mot effectivement pour donner la position de la commission sur cet article, cet amendement pardon, 186a des Verts. Donc pour la commission, les discussions n'ont pas été très longues, ça a été dit, ça a été rejeté plusieurs fois en première lecture.

Pour la commission, ce n'est pas réellement une tâche de l'Etat, on pourra rediscuter effectivement ultérieurement de cette dimension spirituelle puisque que la commission 1 a repris un amendement du PLR et du Centre, mais la commission 6 vous recommande finalement de rejeter à ce stade cet amendement des Verts, merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Dubois und Entschuldigen Sie, dass ich Sie fast übergegangen habe, so pressieren tun wird dann doch nicht, dass die Kommissionspräsidenten nicht zu Wort kommen sollten. Aber jetzt kämen wir trotzdem zur Abstimmung. Wer der Kommission folgt, die keinen solchen zusätzlichen Artikel unter den Aufgaben des Staates will, drückt Grün. Wer den Antrag der Grünen folgt, die einen Artikel 186a über die Berücksichtigung der spirituellen Dimension des Menschen hinzufügen will drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 76 ja und 33 nein bei 2 Enthaltungen folgen Sie dem Antrag der Kommission. Wir fahren weiter mit dem Abschnitt Sicherheit. Zum Artikel 159 gibt es keine Abänderungsanträge. Zum Artikel 161 ebenfalls nicht. Und dann wären wir beim Artikel 160 und ich gebe das Wort an die Berichterstatterin.

Carron Darbellay Florence, membre de la constituante, Le Centre

Article 160, par 11 voix pour, 1 pour l'amendement. L'amendement a été rejeté. Merci.

Danke Frau Carron für die kurze Ausführung, und das Wort hat jetzt Jean-Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, la protection contre la violence, c'est tout un programme à développer, mais j'essayerai d'être le plus bref possible. La protection contre la violence, c'est le rôle premier de l'Etat de droit, c'est même une obligation régaliennne, elle va de soi, mais peut-être va-t-elle encore mieux en le disant voire à trop en faire on risque de manquer la cible. Comme toujours, le mieux reste l'ennemi du bien.

L'Etat doit assurer la paix dans la tranquillité de l'ordre, c'est même une de ses missions principales. L'Etat détient la force pour juguler la violence. Mais la question peut se poser, l'Etat

détient-il, les communes détiennent-elles, pour autant ce que l'on appelle aujourd'hui la violence légitime, comme certains le prétendent ? Si l'Etat ou les communes détiennent seuls ou en commun la violence légitime, il leur sera difficile, voire très difficile, voire impossible, d'imposer une protection à la population puisque que cette violence légitime pourrait provenir de leur fait. Ce qui gêne notre groupe en la présente occurrence dans la rédaction de cet article c'est son applicabilité dans la pratique. En effet, l'article tel que libellé évoque la protection de la population par l'Etat et les communes, contre toute forme de violence, contre toute forme de violence, est-ce possible, est-ce simplement possible ? Nous pensons que la question mérite d'être posée car aujourd'hui, beaucoup d'entre nous pensent que tout ce qui est contraire à la liberté individuelle constitue une forme de violence. Les philosophes de la Constituante pourraient-ils me contredire sur ce point ? Dans cette optique, il faut réfléchir, pensons-nous, sur le comment de cette protection dans la pratique étatique et communale. C'est pourquoi notre groupe propose à tout le moins la suppression de la seconde phrase car il existe déjà des dispositions légales assurant la couverture des soins et l'accompagnement des victimes dans une loi qu'on appelle LAVI.

Il est inutile, à notre avis, de charger encore constitutionnellement l'Etat et des communes de ce fardeau de caractère privé. Le charger constitutionnellement. Les violences ne provenant en principe que des particuliers, lesquels devront évidemment répondre de leurs actes répréhensibles. En tout état de cause, il serait peut-être judicieux que le président de la commission thématique apporte des précisions ou des réponses aux interrogations suscitées par le fait que l'Etat et les communes peuvent exercer dans certains cas ce que d'aucuns appellent la violence légitime. Il suffit d'évoquer la mise au pas des gilets jaunes en France voisine, pour se rendre compte que cette violence dite légitime n'est pas anodine, surtout pour celles et ceux qui l'ont subie. J'en ai terminé. Merci de votre attention.

Danke Herr Cipolla für Ihre Ausführungen. Ich gebe das Wort an den Präsidenten der Kommission, Arnaud Dubois.

Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, Monsieur Cipolla, donc vous me mettez au défi dès le matin, donc je vais tenter de répondre à vos interrogations. Ici, donc vous l'avez dit, l'article qui a été imaginé ici par la commission, donc contient 2 phrases, la deuxième phrase, celle que vous voulez tracer, c'est finalement, c'est le socle de la LAVI, vous l'avez dit également, concernant la violence légitime, alors je fais pas partie des philosophes de cette assemblée. Par contre, je pense que si la violence est légitime, même si ce mot est quand même particulier, les personnes qui auraient subi cette violence ne seraient pas, après un procès, qualifiées de victimes et n'auraient donc pas finalement droit à la LAVI. Donc je pense que ça ne pose pas de problème ici et la commission et moi-même recommandons donc au plénum de rejeter cet amendement, merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke, Herr Dubois für Ihre Erklärungen und wir kämen zu der Abstimmung. Wir haben den Text der Kommission mit Grün und wir haben den Antrag 160.504 der UDCvr die den 2. Teil dieses Textes über die Gewährleistung der Versorgung und Betreuung der Opfer streichen möchte. Wer der Kommission folgt drückt Grün wer den Antrag UDCvr unterstützt drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 86 zu 27 und 2 Enthaltungen folgen Sie dem Text der Kommission. Wir kommen weiter zu dem Abschnitt Raum, Mobilität und Umwelt und sind bei Artikel 167 und hier gebe ich das Wort dann nacher dem Berichtstatter der Kommission Pierre Schertenleib. Aber vorher möchte ich noch mitteilen, dass die Abänderungsanträge 167.506, 167.509, und 167.511 von Jean-Yves Riand zurückgezogen wurden. Die Abstimmungen 4, 6 und 7 würden dann wegfallen. Jetzt aber das Wort an den Berichtstatter Herrn Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, une remarque générale tout d'abord, lors de l'examen des amendements, la commission 5 n'en a retenu qu'un seul sur 45. L'amendement VLR 521. Les décisions ont été prises de façon consensuelle et nous n'avons voté qu'une fois.

Rappelons que l'article 167 aménagement du territoire, tel que proposé ici, est identique au texte issu de la première lecture, et largement accepté par le plenum. Les amendements 505, 507 UDCVR, SVPO, relatifs à l'alinéa 1 visent à supprimer les termes différenciés et solidaires, voire l'entier de l'alinéa. A la demande du groupe VLR, la commission a, dans son rapport, explicité les termes différenciés et solidaires. Ces termes sont repris du concept cantonal de développement territorial. Différenciés faisant référence au fait qu'il faut tenir compte de situations locales différentes et solidaires montre la volonté de limiter les disparités entre communes et régions. Différenciés et solidaires ont donc leur justification dans cet alinéa qui, s'il était d'autre part biffé dans son entier, priverait l'article 167 du cadre qui est ainsi fixé à l'aménagement du territoire.

L'alinéa 2 fait aussi l'objet de plusieurs amendements. L'amendement 508 Riand veut supprimer le terme notamment. Cette proposition est laissée à l'appréciation du plénum. La commission, quant à elle défend sa proposition qui lui paraît moins exclusive. La formulation proposée par le CSPO dans l'amendement 510 fait perdre la notion d'utilisation judicieuse et mesurée du sol qui nous semble nettement plus adaptée. Je vous remercie.

Ich danke dem Berichterstatter Herr Schertenleib und gebe das Wort an Herrn Sandro Fux.

Fux Sandro, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja geschätztes Präsidialkollegium, werte Kolleginnen und Kollegen, die Raumplanung, wie wir sie heute kennen, wurde dem Wallis und seinen Gemeinden anlässlich der Teilrevision des RPG 2013 aufgezwungen. Über 80% der Walliserinnen und Walliser waren dagegen. National hat die damalige CVP Schweiz und andere Mitteparteien, dieser für das Wallis so schädlichen Revision zum Durchbruch verholfen und da stehen wir heute. Der Landbedarf wird auf einen Zeithorizont von 15 Jahren begrenzt. Die Gemeinden mussten und müssen Unmengen an Boden auszonieren und damit horrenden Werte vernichten. Zum Teil wurden und werden damit Existenzen bedroht. Noch vor den Auszonierungen wurden viele zurückgehaltene Parzellen frei, um diese zu gutem Geld zu machen. Nicht allen, aber vielen, gelang dies. Die Folge daraus, der Bauboom wurde derart verstärkt, dass die Bauunternehmen gegenwärtig mit Aufträgen überschüttet werden und heillos überfordert sind. Die vollen Auftragsbücher kann man aus Wirtschafts Sicht heute noch positiv sehen. Was aber erwartet die Bauwirtschaft danach? Schon die Zweitwohnungsinitiative hat den Handlungsspielraum empfindlich geschwächt. Hinzukommt jetzt das RPG, das den Boden unnötig künstlich verknappt und damit die Preise in die Höhe schießen lässt. Inflation und steigende Zinsen werden das ihrige dazu beitragen, dass die Bautätigkeit in Zukunft massiv einbrechen wird. Wie können wir angesichts dieser Entwicklungen noch von einer differenzierten und solidarischen Raumplanung sprechen? Unser Handlungsspielraum wird von Bundesbern arg beschnitten. Alte Stadel und Scheunen ausserhalb der Bauzonen, werden lieber dem Zerfall preisgegeben, als dass man sie sinnvoll umnützen lässt? Ruinen in der Landschaft sollen besser sein als gepflegtes Altertum. Diese Art der Raumplanung ist alles andere als differenziert und solidarisch. Lügen wir uns deshalb nicht in den Sack. Darum bitte ich Sie, unseren Anträgen Folge zu leisten. Ich danke Ihnen.

Danke Herr Sandro Fux. Und als nächster Redner gebe ich das Wort an Léonard Bender.

Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, bonjour, juste une petite correction pour Monsieur Fux : la loi sur l'aménagement du territoire date de 1979 déjà. Merci.

Ich danke Herr Bender für seine Ausführungen, jetzt haben wir keine Wortmeldungen mehr und dann gebe ich das Wort an die Präsidentin Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, les amendements 505 de l'UDCVR et 506 du SVPO, qui souhaitent biffer les notions de différenciés et solidaires pour le premier, de solidaires pour le deuxième n'ont pas été retenus par la commission 5 qui a jugé important de maintenir ces 2 adjectifs. En effet, notre canton est un canton alpin, composé de communes de plaine et de communes de montagne, de communes riches et de communes moins riches. Ces spécificités doivent être prises en compte dans l'aménagement de notre territoire qui doit se faire de manière différenciée et solidaire. Par rapport à l'amendement 507 du SVPO, il est important de maintenir le premier alinéa de cet article qui pose le cadre dans lequel l'aménagement du territoire cantonal doit se faire, à savoir la valorisation et la préservation de notre cadre de vie, les ressources naturelles et de l'environnement.

L'amendement 510 reformule l'alinéa 2 sans apporter de modifications à la proposition de la commission. La commission n'a donc pas repris. Je vous remercie de suivre les propositions de la commission.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Frau Laurence Vuagniaux, und wir kommen jetzt zu der Abstimmung und bei der Abstimmung haben wir zuerst den Antrag 167.505 von der UDCvr, die differenziert und solidarisch in Bezug auf die Raumplanung streichen möchte. Demgegenüber haben wir den Antrag 167.506 der SVPO die in Bezug auf die Raumplanung das solidarisch streichen möchte, wird ein Antrag, der UDCvr unterstützt, drückt Grün, wer der Antrag der SVPO unterstützt, drückt Rot. Die Abstimmung läuft. 21 sprechen sich für den Antrag 167.505 aus, 25 für den Antrag 167.506 der SVPO und 69 enthalten sich.

Wir kommen jetzt zur Abstimmung 2, da haben wir den Text der Kommission gegen den Antrag 167.506 der SVPO. Die Abstimmung läuft. 89 sprechen sich für die Kommission aus, 25 für die Variante der SVPO und 2 enthalten sich. Wir kommen zur Abstimmung 3. Wir haben die Variante, also den Text der Kommission, demgegenüber den Antrag 167.507 der SVPO, die den Absatz 1, betreffend der Raumplanung, in diesem Gesetzestext in diesem Verfassungstext streichen möchten. Kommission Grün, SVPO Rot. Moment... Die Abstimmung läuft. Mit 102 zu 14 und einer Enthaltung folgen Sie dem Vorschlag der Kommission.

Die Abstimmung 4 entfällt, richtigerweise muss ich sagen, es ist hier der Antrag 167.508 von Herr Riand der zurückgezogen wird. Wir kämen jetzt also zu der nächsten Abstimmung bei der nächsten Abstimmung haben wir den Text der Kommission, demgegenüber den Antrag der SVPO der Antrag 167.510, die eine Umformulierung des Absatzes 2 über die Nutzung des Bodens möchte, wer die Kommission unterstützt drückt Grün. Wer den Antrag 167.510 der SVPO unterstützt, der drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 93 Stimmen und 24 dagegen und 0 Enthaltungen folgen Sie dem Text der Kommission.

Wir würden weiterfahren, die nächsten Anträge von Herrn Riand sind zurückgezogen und wir kommen zum Artikel 168. Und ich gebe das Wort an den Berichterstatter Herr Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chers collègues, pour rappel, cet article sur les infrastructures cantonales est hérité de la commission 4. Tel que rédigé cet article a été largement accepté en première lecture. Vouloir le supprimer, amendement 513 du SVPO, ne nous semble pas adéquat, car il s'agit d'une thématique importante pour le canton. D'autre part, la commission juge trop succincte la formulation proposée par le Parti Socialiste Gauche citoyenne dans son amendement 512. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib, und jetzt gebe ich das Wort an Frau Janine Rey-Siggen.

Rey-Siggen Janine, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, je parle au nom du Parti socialiste et Gauche citoyenne pour défendre l'article 168, et plus particulièrement l'amendement 168.512 sur les infrastructures cantonales. Nous savons toutes et tous ici maintenant que la politique de l'Etat se doit d'être exemplaire, efficiente et respectueuse de l'environnement et donc la proposition que nous faisons sur cet article ne change pas fondamentalement les choses. Il s'agit plutôt d'une simplification de texte afin d'éviter des redondances. Nous pensons en effet qu'actuellement, l'énoncé politique global des infrastructures renferme implicitement les notions d'exemplarité, d'efficience et de respect de l'environnement. Si la politique de l'Etat ne respectait pas fondamentalement et naturellement ces principes, alors, et pour reprendre l'un des arguments cher à certains ténors de cette assemblée, la République serait en danger.

En conséquence, nous pensons qu'il suffit de demander à l'Etat qu'il mette en place une politique globale des infrastructures. Le reste suivra. Je vous demande d'accepter notre amendement 168.512 qui demande la simplification de cet article, je vous remercie pour votre attention.

Danke Frau Rey für Ihre Ausführungen, jetzt sehe ich keine weiteren Wortmeldungen, und da würde ich das Wort an die Präsidentin der Kommission erteilen, an Frau Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, comme l'a dit le rapporteur de notre commission, cet article nous a été confié par la commission 4, avec comme mission d'en évaluer la pertinence. Après un article sur l'aménagement du territoire, il nous a semblé important de garder un article sur les infrastructures cantonales. En effet, notre canton est confronté et sera confronté à des défis importants dans la gestion de ses infrastructures, ponts, routes, bâtiments, notamment au niveau de leur entretien et de leur rénovation. Nous vous demandons de rejeter l'amendement 513 du SVPO, qui souhaite biffer cet article. Nous vous demandons également de rejeter de l'amendement 512 du PS Gauche citoyenne, qui souhaite réduire l'article en disant que l'Etat définit une politique globale des infrastructures.

En effet, il est important de maintenir une ligne directrice claire au niveau de la politique des infrastructures, en précisant qu'elle doit être exemplaire, efficiente et respectueuse de l'environnement. Merci donc de soutenir la proposition de la commission.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Frau Vuagniaux, und wir kommen zur Abstimmung. Wir haben den Text der Kommission, dem gegenüber den Antrag der parti socialiste gauche citoyen 168.512, die diesen Artikel umformulieren möchten. Kommission ist Grün. Parti socialiste gauche citoyen ist Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 72 zu 44 nein und 2 Enthaltungen sprechen Sie sich für den Text der

Kommission aus. Wir kommen zu der Abstimmung 2, wir haben den Text der Kommission gegen den Antrag 169.515 der SVPO, die die Streichung, ich sage den falschen Artikel. Nochmals. Wir haben die Abstimmung 2 über den Artikel 168 und da haben wir den Text der Kommission mit Grün und den Antrag der SVPO 168.513, die die Streichung des Artikels 168 über die kantonalen Infrastrukturen möchte. Wer der Kommission folgt, drückt Grün. Wer den Antrag der SVPO 168.513 unterstützt, drückt Rot. Die Abstimmung läuft. 92 sprechen sich für die Kommission aus, 26 für den Antrag der SVPO und niemand enthält sich. Wir kommen weiter zum Artikel 169 und das Wort erteile ich den Berichterstatter Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, pour rappel, la commission a décidé, à l'unanimité, d'en rester à une formulation générale dans cet article consacré à la mobilité, soulignant l'encouragement aux différentes modalités de transport respectueuses de l'environnement. Pour l'alinéa 3 repris dans l'amendement VLR accepté en première lecture, l'appellation mobilité douce utilisée par la Confédération et les cantons a été préférée à celle de trafic non-motorisé.

Dès lors, la commission propose de rejeter les 2 amendements 515 SVPO et 516 UDCVR visant à supprimer les alinéas 2 et 3 relatifs à la mobilité respectueuse de l'environnement et à la prise en compte de la mobilité douce dans l'aménagement des infrastructures routières. L'amendement 514 Riand vise lui à ajouter le développement et l'utilisation judicieuse des transports publics à l'alinéa 2. La commission l'a rejeté. La thématique des transports publics est au sens de la commission incluse dans l'alinéa 1. D'autre part notre article traite des tâches de l'Etat. Et là, on ajoute une problématique qui peut être dévolue en partie au niveau communal. Comme mentionné dans notre rapport, la commission a décidé, en vertu du principe de subsidiarité et selon l'avis du rapport d'experts, de ne pas associer les communes, que ce soit d'une façon ou d'une autre dans cet article en raison d'une crainte d'un transfert de charge. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib und ich erteile das Wort an Jean-Yves Riand.

Riand Jean-Yves, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, chères et chers collègues, je souligne tout d'abord la pertinence de la rédaction des alinéas 1 et 3 qui, sous le terme générique de mobilité, impliquent le transport multimodal ou intermodal et aussi la notion de mobilité douce à l'article 3. Mais je m'étonne ensuite de constater que le terme de transports publics ou collectifs, c'est équivalent, a disparu du texte lors de la rédaction de l'avant-projet de deuxième lecture, alors même que dans son rapport 2020, la commission 5 avait retenu dans le même chapitre mobilité la phrase : le canton favorise les transports publics et la mobilité douce et avait maintenu ce terme de transports collectifs dans son rapport 21 en modifiant simplement le verbe favoriser pas encourager.

Je me dois de signaler que la disparition du terme transports collectifs ne se comprend pas et ne se justifie guère. Je propose donc de le réintroduire avec l'ajout suivant : notamment par le développement et l'utilisation judicieuse des transports publics. Pourquoi veut-on des transports publics ? Veut-on que les transports publics disparaissent de notre constitution alors même que 18 constitutions cantonales en Suisse en font explicitement mention ? Pourquoi veut-on voir disparaître le terme de transports publics du texte alors même qu'une politique publique des transports devrait viser à encourager ou à favoriser l'utilisation des transports collectifs ? En Suisse, seul le 19,4% des déplacements quotidiens s'effectue en transports publics. Il faut donc encourager le transport des modes individuels au mode collectif de transport et donner la priorité aux transports publics. Il ne s'agit pas d'opposer les transports privés et publics, mais de viser la complémentarité de ces différents moyens. C'est aussi possible en Valais où le transport mixte a

pour vocation de relier les zones rurales aux pôles urbains et les vallées aux villes de plaine. Les transports publics correspondent tout à fait à une mobilité judicieuse, adaptée et conforme aux besoins, comme le souligne d'ailleurs l'alinéa 1.

Pour quelles raisons faut-il inscrire les transports publics dans cet article ? Pour des raisons environnementales d'abord, le transport en général représente à lui seul 40% des émissions de gaz à effet de serre. Le transport collectif diminue significativement la production de gaz à effet de serre. Il génère ensuite moins de pollution atmosphérique, soit en moyenne 6 à 18 fois moins que l'automobile. Il émet 2 fois moins de polluants atmosphériques par passager km que les automobiles, ce qui permet de réduire les risques de problèmes respiratoires et cardiovasculaires, sans compter la réduction significative de la pollution sonore, source de nuisances importantes en ville. Le transport collectif réduit donc de manière importante les nuisances environnementales. Pour des raisons économiques ensuite, les transports collectifs économisent la consommation globale d'énergie et réduisent la consommation de carburant.

Autre argument et non des moindres, l'engorgement des villes, les embouteillages, la congestion, les problèmes de stationnement qui sont responsables de pertes de temps importantes, impliquent des coûts supplémentaires pour les entreprises, des frais plus élevés et d'aménagements pour les collectivités publiques. Le transport collectif améliore donc le trafic global et donne une maîtrise des flux de trafic routier en particulier. En conclusion, l'Etat a le devoir de développer une mobilité plus intelligente, plus efficace, en développant les fréquences, les maillages et l'attractivité des transports publics. L'Etat peut se monter éco-responsable en développant et en encourageant les transports publics propres, sûrs, économiques, efficaces et ménageant l'environnement. Réintroduire les transports publics dans le texte constitutionnel est donc une nécessité. C'est la raison pour laquelle je vous propose de soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

Danke Herr Riand für Ihre Ausführungen, als nächster hat Jean-Dominique Cipolla das Wort.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, il y a des choses qui vont sans dire et qui vont encore mieux en les disant. Raison pour laquelle notre groupe UDCVR retire sa proposition d'amendement 169.516. Merci de votre attention.

Danke Herr Cipolla, als nächster hat Herr Romano Amacker das Wort.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, die Mobilität die hat einen grossen Stellenwert, sie ist wichtig, für unsere Standortattraktivität, für unseren Wirtschaftsstandort, für den Tourismus, aber eben auch für die Solidarität zwischen Berg und Tal und darum freut es uns, dass festgehalten wird, dass der Kanton die Bedürfnisse der Bevölkerung berücksichtigt. Und eben auch Rücksicht nimmt auf die geografischen Gegebenheiten in unserem Kanton. Viele Walliserinnen und Walliser sind auf das Auto angewiesen. Die SVP-Oberwallis tritt daher ein für ein gut ausgebautes und flächendeckendes Strassennetz und dies in allen Regionen unseres Kantons im Ober-, Mittel- und Unterwallis, in Berg und Tal. Es ist wichtig, dass der Kanton die nötigen finanziellen Mittel zur Verfügung stellt und eben auch diese Strassen-Infrastruktur in unserem Kanton und in allen Gemeinden sicherzustellen. Die SVP-Oberwallis tritt aber auch ein für ein gut ausgebauten öffentlichen Verkehr. So plädieren wir für den Vollausbau des Lötschberg-Basistunnels und unterstützen das visionäre Grimsel-Tunnelprojekt, ... eben auch einen wichtigen Schritt für einen gutausgebauten öffentlichen Verkehr in unserem Kanton darstellt. Die Kommission schlägt vor, der Kanton berücksichtigt, der Kanton sorgt. Die Gemeinden nimmt die Kommission aus und dies freut die SVP-Oberwallis sehr, weil der Verfassungsrat will damit die Gemeinden entlasten. Weil heute müssen sich die Gemeinden an Kosten des der Strassen-

Infrastruktur, an den Kosten des öffentlichen Verkehrs beteiligen. Und mit dieser Bestimmung macht der Verfassungsrat hier einen wichtigen Schritt zur Stärkung der Gemeinden und eben hier, um diese zu entlasten. Unzufrieden sind wir hingegen mit Absatz 2 mit der Kanton fördert umweltschonende Mobilitätsformen". Vorweg dies steht im Widerspruch zu den Bedürfnissen der Bevölkerung, die ja in Absatz 1 berücksichtigt werden müssen. Ich habe es gesagt, der Walliser ist aufs Auto angewiesen. Ich haben nicht alle Viertelstunden ein Tram vor der Haustüre. Wir müssen und wir brauchen eine Strassen-Infrastruktur und deshalb kann es nicht sein, dass hier man umweltschonende Mobilitätsformen fördern würde. Schauen wir ein bisschen in die Praxis. Also, mal angenommen diese Verfassungsbestimmung, die würde angenommen. Der Grosse Rat wird sich danach darauf beziehen, was wären dann die konkreten Folgen? Wenn man sich die Ideen, wie sie heute bereits im Grossen Rat gefordert werden, anschaut. Also, Mobility Pricing, noch mehr Elektromobilität, wir haben ja schon heute zu wenig Strom, jetzt will man dann noch mehr Elektromobilität, die Senkung der Fahrkosten, flächendeckendes Tempo 30, höhere Motorfahrzeugsteuern das wären die Konsequenzen dann in der Praxis, die der Bürger, die die Bevölkerung zu spüren kriegt, und aus diesem Grund setzen wir uns eben ein für den Autofahrer. Wir setzen uns ein für den Bürger, die Bevölkerung und aus diesem Grund bitten wir Sie hier diesen Absatz 2 zu streichen. Besten Dank. Danke Herr Amacker für ihre Ausführungen.

Jetzt meine Frage an die Präsidentin? Frau Laurence Vuagniaux ich gebe ihr das Wort.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, je souhaite tout d'abord rassurer Monsieur Riand en lui disant que la commission n'a pas eu l'intention d'ignorer les transports publics dans cet article mais a simplement privilégié une formulation plus sobre en parlant de mobilité respectueuse de l'environnement dont font partie les transports publics. Concernant l'alinéa 2 et la volonté du SVPO de le supprimer, j'aimerais simplement dire à Monsieur Amacker que l'alinéa 2 ne va pas à l'encontre de l'alinéa 1, les 2 alinéas forment un tout qui parle à la fois du réseau routier et des transports publics. Vouloir encourager le développement des mobilités respectueuses de l'environnement ne veut pas dire supprimer le développement du réseau routier. Nous vous demandons donc de soutenir les propositions de la commission, merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Ich danke dem Präsidenten der Kommission und wir kommen zur Abstimmung über den Artikel 169. Die erste Abstimmung ist der Text der Kommission gegen den Antrag 169.514 von Herr Riand. Der den Absatz 1 ergänzen will mit der Entwicklung des öffentlichen Verkehrs. Wer die Kommission unterstützt, drückt Grün. Wer den Antrag 169.514 von Herrn Riand unterstützt, drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 93 zu 25 und einer Enthaltung unterstützen Sie den Text der Kommission.

Wir kommen zu der zweiten Abstimmung. Das ist der Text der Kommission gegen den Antrag 169.515 der SVPO, die will den Absatz 2 über die Förderung umweltschonender Mobilitätsformen streichen. Kommission Grün, Antrag SVPO 169.515 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 102 zu 17 und keiner Enthaltung folgen Sie der Formulierung der Kommission.

Die Abstimmung 3 entfällt, da die UDC Valais-Romand ihren Antrag zurückgezogen haben. Wir kommen zu Artikel 170 und ich gebe das Wort an Herrn Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, nous passons à l'article 170 énergie. En ce qui concerne l'alinéa 1, l'Etat garantit les conditions-cadres permettant un approvisionnement énergétique sûr et suffisant, la commission propose de refuser les 4 amendements déposés. L'Etat et les communes ne peuvent assurer la totalité de

l'approvisionnement en énergie. La commission a par contre estimé que l'Etat peut assurer les conditions-cadres propices à cet approvisionnement, ce que les communes ne peuvent faire. D'où la proposition de rejet de l'amendement 517. Le SVPO à l'amendement 518 nous a paru faire preuve soit de fausse naïveté, soit d'humour.

La proposition 519 de Zukunft Wallis de remplacer garantit par fixe, nous semble moins forte, moins pertinente. L'amendement 520 du CSPO introduit selon la commission, un mélange des différents alinéas et amènent moins de clarté.

En revanche, pour l'alinéa 2, la commission a fait sienne la proposition 521 du VLR. L'Etat et les communes soutiennent une production et un approvisionnement indigène et renouvelable. Le terme soutiennent étant plus fort que promeuvent et c'est aussi ce qui se passe dans les faits. Les amendements 522 CSPO, 523 VLR, 524 CSPO et 525 SVPO concernant les alinéas 2 et 3, ne sont pas retenus par la commission. Ils affaiblissent par trop ces propositions qui sont celles de la promotion d'un approvisionnement énergétique indigène et renouvelable ainsi que l'accroissement de l'efficacité énergétique couplé à une consommation économe et rationnelle. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib für Ihren Bericht, als nächstes hat Narcisse Crettenand das Wort.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, j'interviens ici au nom du PLR. Concernant les amendements 170.517, 521 et 523. Lorsque l'on parle d'énergie, comme Valaisans produisant près de 11 milliards de kilowattheures d'électricité par année, on pense bien sûr à l'électricité, mais l'énergie, ce n'est pas que l'électricité, bien que dans notre constitution valaisanne, c'est l'énergie électrique qui retient notre attention.

L'amendement 517 du VLR porte sur l'alinéa 1, nous proposons de revenir au texte de première lecture, soit l'Etat et les communes veillent à un approvisionnement énergétique sûr est suffisant. En lisant le rapport de la commission 5 sous point C, on peut lire que les motifs du changement apporté par la commission de deuxième lecture par rapport à la première lecture, c'est, je cite : l'Etat et les communes n'étant pas fournisseurs directs d'énergie ne peuvent pas en garantir l'approvisionnement. En revanche, l'Etat doit être garant des conditions-cadres poursuivant ce but. Alors, en matière de distribution et de fourniture d'énergie électrique, très schématiquement, dans notre pays, on dispose de 3 niveaux de tension : la haute-tension qui est gérée par la Confédération via Swissgrid et ensuite le niveau moyenne tension et basse tension et ces 2 derniers niveaux sont gérés en Valais par les Forces motrices valaisannes, par le canton via des Forces motrices valaisannes et les communes via les sociétés comme Oiken, Genedis, ou Unique Alpine AG. Les conditions-cadres que le texte de deuxième lecture veut garantir sont bien évidemment indispensables mais ce ne sont pas les conditions-cadres qui mettent de l'énergie électrique sur les réseaux.

En réalité, les communes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement énergétique via les sociétés en mains communales ou avec des participations communales, qui distribuent de l'énergie électrique, raison pour laquelle nous demandons de réintroduire les communes à l'alinéa 1.

On voit, avec la crise énergétique actuelle, qu'il est difficile de garantir l'approvisionnement, en cas de crise, c'est la Confédération qui prend l'initiative avec Austral, c'est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Et, actuellement, des plans sont mis en œuvre avec des degrés d'intervention pour un approvisionnement suffisant pour l'hiver prochain. Et l'ultime décision, c'est de couper des secteurs de réseaux, 4 heures après 4 heures. Comme il n'est effectivement pas possible de garantir un approvisionnement, il est juste de dire, comme le propose notre amendement ou le texte de première lecture, l'Etat et les communes veillent à un approvisionnement énergétique sûr et suffisant.

Concernant l'amendement 521, il a été accepté par la commission, nous la remercions. Finalement à l'alinéa 3 avec notre amendement, nous proposons aussi de passer de la promotion au soutien pour les énergies, pour les économies d'énergie. L'énergie qui n'est pas consommée, c'est de l'énergie qu'on n'a pas besoin de produire, c'est bon pour notre porte-monnaie, pour le climat et pour la sécurité d'approvisionnement et ça va dans le sens des objectifs de la société 2000 watts, c'était un programme de la Confédération dans les années 2000 et il y a un postulat en Valais qui a été accepté ici-même dans cette salle du Grand Conseil, postulat proposé par le groupe libéral-radical à l'époque, le 6 février 2007, donc ça va aussi dans ce sens des économies.

Nous ne soutiendrons pas l'amendement 518 du SVPO qui veut un approvisionnement bon marché, non pas que nous ne souhaitons pas une énergie bon marché, mais simplement parce que le coût de l'énergie doit couvrir les frais de production, de transport et de distribution, sans quoi les entreprises de distribution feraient faillite. Pour les consommateurs éligibles, ceux qui consomment plus de 100'000 kilowattheures par année, le prix est régulé par le marché avec tous les aléas que cela comporte. Lier le prix de l'électricité au marché est problématique, on le voit bien actuellement, mais on ne va pas résoudre ce problème par un article dans notre constitution. Pour les consommateurs captifs, c'est l'Elcom, la commission fédérale de l'électricité qui contrôle et régule les prix de l'électricité pour les consommateurs. En pratique, l'Elcom vérifie dans la comptabilité des distributeurs, si leur marge sur les consommateurs captifs ne s'écarte pas des normes fixées et si c'est le cas, les distributeurs doivent ristourner l'argent trop encaissé aux clients consommateurs. Je peux vous dire que c'est bien le cas et ça se fait dans les sociétés de distribution. Pour les autres amendements, dans la mesure où il y a à chaque alinéa l'amendement du VLR, nous soutiendrons bien évidemment nos amendements. Le cas échéant, nous soutiendrons la commission. Merci donc de soutenir les amendements du VLR et merci pour votre attention.

Danke Herr Crettenand für Ihre Ausführungen und jetzt hat Frau Madeleine Kuonen-Eggo das Wort.

Kuonen-Eggo Madeleine, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Geschätztes Präsidialkollegium, liebe Verfassungsrätinnen Verfassungsräte, ich spreche im Namen der Zukunft Wallis zum Abänderungsantrag 170.590, der Kanton legt die Rahmenbedingungen für eine sichere und ausreichende Energieversorgung fest. Die Festlegung der Rahmenbedingungen ist eine deutlich stärkere und klarere Definition als die Gewährleistung. Sie zielt auch vermehrt in die Zukunft und ist vorausschauend. Die Energieversorgung ist momentan ein sehr aktuelles Thema und es ist wichtig, dass der Verfassungsrat unserer Bevölkerung Sicherheit und Klarheit vermittelt. Deswegen ist für uns der Begriff "Festlegung" notwendig und angebracht. Wir wollen, dass der Kanton eine aktivere Rolle übernimmt, die Richtung der Entwicklung bestimmt und nicht wartet, bis allenfalls ein Energienotstand auftritt. Besten Dank, wenn Sie unseren Antrag unterstützen.

Danke Frau Madeleine Kuonen-Eggo für ihre Ausführungen und als nächstes hat Herr Remo Schnyder das Wort.

Schnyder Remo, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzter Präsident, werte Mitglieder des Verfassungsrats, der vorgeschlagene Energieartikel beinhaltet die Wörter sicher und ausreichend. Wer hätte gedacht, dass diese Wörter so ins politische Zentrum rücken und an Aktualität gewinnen. Einige von Ihnen aber sicher nicht die Mehrheit. Der Energieartikel finde ich grundsätzlich sehr gut. Er ist, obwohl es ein bisschen als naiv bezeichnet wurde... war das Wort fehlt günstig. Letztes Jahr, als noch kein Krieg war, im Oktober ca. um die gleiche Zeit hatten wir eine Verdoppelung des Energiepreises. Genauso traf mich auch der Schlag, als ich diese Preise sah. Nach Kriegsausbruch hatten wir das

Zwanzigfache kurzzeitig. Momentan liegen wir beim Acht- bis Zehnfachen. Für ein Unternehmen heisst das, anstatt Hunderttausend Franken Stromkosten, neu 1 Million. Wie soll das gehen?

Es scheint mir als wäre für viele Gewählte hier im Saal die Energiekosten zweitrangig. Ja, einige sehnen sich sogar nach diesem höheren Preis, weil sie darin der Grund sehen, dass man nicht Energie spart. Aber dem ist nicht so, das trifft vielleicht zu bei den Haushaltungen, oder bei Unternehmen, die einen Laptop oder einen Kaffeemaschine im Büro haben, aber nicht für die Industrie. Sie hat ihre Hausaufgaben gemacht. Ich gebe Ihnen 2 Beispiele: die Swissem-Mitglieder hatten zwischen 1990 und 2020 durch Gesamtoptimierungen der Energieverbrauch und 42% reduziert. Die chemische Industrie hat mit freiwilligen Zielvereinbarungen die Kyoto-Ziele erreicht. Strom rationell nutzen oder wie hier es im Artikel heisst, Energie rationell nutzen, ist kein Fremdwort für die Industrie. Sie wurde schon vor über 20 Jahren umgesetzt und trotzdem Energie ist ein wichtiger Produktionsfaktor. Sie zahlen nach wie vor die Zeche. Für ein Unternehmen heisst das, eine Linie nicht nur reduzieren gewöhnlich heisst es abstellen, Kurzarbeit einzuführen und mittelfristig die Produktion ins Ausland zu verlagern. Das kann ja nicht das Ziel sein. Man hat es in der Vergangenheit oft gemacht. Und im Ausland wird die Produktion nicht energieeffizienter gemacht. Sie haben normalerweise einen viel höheren CO₂-Abdruck. Darum wenn uns der Klimawandel wirklich so wichtig ist, dann müssen wir auch diesem Faktor Gewicht verleihen. Behalten wir es hier und machen es wie es sich gehört. Die grösste Energieeffizienzsteigerung ist eigentlich die Erneuerung des Maschinenparks, Maschinen nach neuesten Stand der Technik. Wenn ich in ein Geschäft gehe, habe ich ja mittlerweile kaum noch Geräte, die nicht ein 3A haben A Plus und was auch immer, oder? Das ist die Entwicklung und bei der Industrie ist es auch so, der Energieverbrauch wird gesenkt durch Erneuerung des Maschinenparks, durch die Optimierung von Prozessen nach neuesten Stand, wissenschaftlichen Stand.

Ja, ich möchte euch sagen, schaut die günstige Energie ist nicht der Verhinderer von Klimawandel oder die Bremse für die Energieeffizienzsteigerung, dass ist es nicht. Sie stellen sich mit dem zusätzlichen Wort günstig nicht gegen das Energiesparen, nicht gegen den Klimawandel. Sie unterstützen aber diejenigen, die darauf angewiesen sind und die, die auf jeden Franken achten müssen.

Danke. Danke Herr Remo Schnyder für diese schlagfertigen Ausführungen und wir kommen weiter und ich gebe das Wort an Frau Maria Arnold-Escher.

Arnold-Escher Maria, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Werter Herr Vorsitzende, liebe Mitglieder, guten Morgen, die Mitte Oberwallis hat keine Abänderungsanträge eingebracht. Wir sind der Ansicht, dass man diese Artikel so in etwa durchgehen lassen kann. Die wichtigsten Schritte im Hinblick auf die Energiewende und Energiepolitik der Zukunft sind somit gewährleistet. An dieser Stelle schreiben wir hier eine Verfassung und fangen wir doch jeder selber damit an, zu überlegen, was wir tun können gegen den Verbrauch der Energie. Ausserdem wäre ich jedem dankbar, wenn wir uns kürzer und dafür effizienter an die Versammlung wenden, damit wir nicht allzu lange brauchen heute. Ich möchte gerne am Morgen, wenn um halb 5 der Wecker läutert, wieder zu Hause sein. Ich danke Ihnen.

Danke Frau Maria Arnold-Escher für diese Ausführungen und diesen Appell, dem wir selbstverständlich gerne folgen. Jetzt gebe ich das Wort an die Präsidentin der Kommission, Frau Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, par rapport à l'alinéa 1, comme l'a déjà expliqué le rapporteur de la commission, l'Etat ne peut pas garantir un approvisionnement énergétique sûr et suffisant puisqu'il n'est pas un fournisseur d'énergie, tout au plus un actionnaire. Par contre, il peut garantir des conditions-cadres permettant un approvisionnement énergétique sûr est suffisant. C'est pourquoi notre commission a proposé cette reformulation de l'alinéa et

vous demande de rejeter les autres propositions de formulation. Concernant l'amendement 517 du VLR, la commission a également estimé que ces conditions-cadres devaient être garanties par l'Etat et non par l'Etat et des communes.

Par rapport à l'amendement 518 du SVPO qui souhaite que les conditions-cadres permettant de garantir un approvisionnement bon marché, la commission le rejette également. Que veut dire bon marché ? Quelle est la marge de manœuvre de l'Etat pour garantir un approvisionnement énergétique bon marché ? Les prix de l'énergie ne vont pas baisser ces prochaines années. Cela reviendrait-il donc à demander à l'Etat de subventionner à long terme l'énergie, notamment pour les entreprises ? La commission a estimé que cet aspect ne devait pas figurer dans une constitution.

Concernant l'amendement 519 de Zukunft Wallis, qui souhaite remplacer l'Etat garantit les conditions-cadres par l'Etat fixe les conditions-cadres. La commission vous propose également de le rejeter car pour elle, garantir des conditions-cadres permettant un approvisionnement énergétique sûr et suffisant, cela veut de facto dire les définir et les fixer.

Sur l'amendement 520 du CSPO, le terme domaine de compétence ne nous semblait pas assez clair. C'est pourquoi nous ne l'avons pas retenu.

Concernant l'alinéa 2, la commission a repris la formulation proposée par le VLR, à savoir remplacer l'Etat et les communes promeuvent une production et un approvisionnement indigène et renouvelable par soutiennent, formulation qui nous semblait mieux refléter les enjeux énergétiques actuels et futurs. En lien avec ces enjeux, nous proposons par contre de rejeter l'amendement 522 du CSPO qui demande de biffer le terme renouvelable en ce qui concerne la production et l'approvisionnement en énergie.

Concernant l'alinéa 3, notre commission a souhaité mettre l'accent sur 2 aspects : l'efficacité énergétique par rapport aux appareils utilisés et la réduction des besoins de consommation d'énergie. Un exemple pour illustrer ces 2 aspects : l'éclairage public. Vous pouvez améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage en passant des ampoules à mercure aux ampoules LED ou vous pouvez vous poser la question de la nécessité de consommer de l'énergie et décider d'éteindre l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin. Le terme de consommation rationnelle prend alors tout son sens. Les amendements proposés, notamment ceux du VLR et du CSPO, ne mettent pas l'accent sur ces 2 aspects, puisque les économies d'énergie ou la réduction de la consommation d'énergie peuvent très bien se faire uniquement via l'efficacité énergétique des appareils utilisés, sans se poser la question de l'utilité ou non de consommer. Tout cela peut vous sembler bien subtile mais l'hiver qui s'annonce nous pousse à réfléchir à nos modes de consommation en matière d'énergie et les pistes de solutions qui se profilent touchent bien les 2 aspects présents dans l'alinéa 3. C'est pourquoi nous vous demandons de soutenir la formulation de la commission, merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke, Frau Vuagniaux für ihre Ausführungen. Jetzt hat sich noch Herr Narcisse Crettenand zu Wort gemeldet. Ich nehme an, es wird eine technische Berichtigung sein.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Moi, j'ai un petit problème quand on dit que les communes et le canton n'est pas fournisseur alors que les Forces motrices valaisannes sont quasi à 100% en mains du canton et des communes et puis les sociétés comme Oiken et Genedis, c'est 100% aux communes et FMV, c'est peut-être un problème à résoudre un lecture 2 bis. Je voulais relever ce problème.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Crettenand für diese Ergänzung, wenn es keine Meldungen mehr gibt, dann kommen wir zur Abstimmung über diesen Artikel 170. Wir haben die erste Abstimmung den Text der Kommission demgegenüber haben wir den Antrag der SVPO 170.518, die hinzufügen will, dass die Energieversorgung günstig sein soll. Kommission Grün, Antrag SVPO 170.518 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 83 zu 33 und 2 Enthaltungen folgen Sie dem Antrag dem Text der Kommission.

Wir kommen zu der Abstimmung 2. Wir haben den Antrag 170.517 der VLR, die die Gemeinden hinzufügen will in Absatz 1. Demgegenüber haben wir den Antrag 170.519 der Zukunft Wallis, die eine geänderte Formulierung wollen. VLR 170.517 Grün, Zukunft Wallis 170.519 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 62 zu 45 und 11 Enthaltungen unterstützen Sie den Antrag der VLR.

Wir haben jetzt den Antrag der VLR, über den wir jetzt gerade abgestimmt haben, also den Antrag 170.517 und demgegenüber haben wir den Antrag 170.520 der CSPO, die eine neue Formulierung von Absatz 1 möchten. Grün Antrag VLR, Rot Antrag CSPO. Die Abstimmung läuft. Mit 77 zu 33 und 8 Enthaltungen folgen Sie dem Antrag der VLR.

Wir kommen jetzt zu der Abstimmung 4. Wir haben den ursprünglichen Text der Kommission demgegenüber haben wir den Antrag der VLR, die wir gerade abgestimmt haben, jetzt Kommission Grün, Antrag VLR Rot. Die Abstimmung läuft. Nochmals, ich habe die falsche Abstimmung gestartet. Also, wir haben die Abstimmung 4 den ursprünglichen Text der Kommission gegenüber dem Antrag der VLR. Kommission Grün, Antrag VLR Rot. Die Abstimmung läuft. 34 sprechen sich für den Text der Kommission aus, 82 für den Text der VLR und eine Stimme enthält sich. Es ist also der Abänderungsantrag der VLR angenommen.

Wir kommen zum Artikel 170..., Wir kommen zum Artikel 170 Absatz 2 und da haben wir die Abstimmung 5, da ist der Antrag der VLR 170.521 der den Begriff fördern, durch unterstützen ersetzen will. Die Kommission hat sich für diese Umformulierung ausgesprochen. Will jemand, dass man darüber abstimmt? Das ist nicht der Fall. Wir kommen weiter und kommen zu der Abstimmung 6. Bei der Abstimmung 6 haben wir den Text der Kommission und demgegenüber den Antrag 170.522 der CSPO, die eine neue Formulierung von Absatz 2 möchte. Kommission Grün, Antrag CSPO Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 95 zu 21 und einer Enthaltung sprechen Sie sich für den Text der Kommission aus.

Wir kommen zur Abstimmung 7 Absatz 3 von Artikel 170 wir haben den Antrag 170.523 der VLR. Demgegenüber den Artikel 170.524 der CSPO, die eine andere Formulierung von Absatz 3 möchte, VLR Grün, CSPO Rot. Die Abstimmung läuft. Irgendetwas hat mit der Übersetzung nicht geklappt. Lläuft jetzt die Übersetzung? Also wir wiederholen nochmals diese Abstimmung wir sind bei Artikel 170 Absatz 3. Wir haben den Antrag 170.523 der VLR gegen den Antrag 170.524 CSPO. VLR Grün. CSPO Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 47 zu 61 und 10 Enthaltungen sprechen Sie sich für die Formulierung der CSPO aus.

Wir kommen zur nächsten Abstimmung. Wir haben jetzt den Antrag 170.524 der CSPO gegen den Antrag 170.525 der SVPO, die die Förderung sparsamen und rationellen Energieverbrauches streichen möchte. CSPO Grün. SVPO Antrag Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 92 zu 18 und 9 Enthaltungen sprechen sich für den Antrag der CSPO aus.

Wir kommen jetzt zu der Abstimmung 9. Wir haben im ursprünglichen Text der Kommission betreffend dem Absatz 3 demgegenüber den Antrag 170.524 der CSPO, die jetzt Rot wäre. Kommission Grün. Antrag CSPO 170.524 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 73 zu 46 Stimmen und keiner Enthaltung sprechen Sie sich für die Formulierung der Kommission aus. Wir fahren weiter mit Artikel 171 und ich gebe das Wort an den Berichterstatter, Herr Pierre Scherteinleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, l'article climat proposé par la commission comprend 2 volets qui prennent bien en compte ce qui ressort des plans climat adoptés dans plusieurs cantons et en discussion en Valais, à savoir, premièrement, la réduction des émissions de CO₂ dans l'alinéa 1, largement approuvée en première lecture. Deuxièmement, l'adaptation aux effets des changements climatiques actuels ou à venir dans l'alinéa 2 nouveau. Il s'agit d'un domaine où chacun, individu, entreprise, région, Etat sera amené à entreprendre une action à son niveau. Pour ces raisons, la commission propose de rejeter les amendements 526 SVPO, 527 et 528 UDCVR, qui veulent atténuer, supprimer tout ou partie de notre proposition.

L'amendement 529 SVPO a été clairement refusé par la commission pour son caractère inutilement provocateur et sa formulation lapidaire. L'amendement 530 Farquet et consorts est également refusé car sa formulation est moins explicite que ce que la commission propose. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib für Ihre Ausführungen, ich gebe jetzt das Wort an Herrn Damien Raboud.

Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, notre groupe a déposé 2 amendements assez simples mais qui ont le mérite de la clarté, à savoir biffer les alinéas 1 et 2. Alinéa 1, l'Etat prend des mesures propres à lutter contre les changements climatiques et vise la neutralité carbone, alinéa 2, il renforce sa capacité d'adaptation aux effets du changement climatique, des changements climatiques. Pourquoi cette proposition qui semble aller à contre-courant de l'époque ? Pas tant que nous serions de vilains climato sceptiques mais tout simplement parce qu'il s'agit d'une énième article qui relève de la littérature et du vœu pieux.

Oui, l'Etat fait déjà, le fait déjà et n'a pas attendu nos travaux pour agir, et agir avec force et action, tant au niveau fédéral que cantonal, aussi communal et notamment sous l'impulsion de nos élus. Oui, nous avons déjà signé pléthore de traités et d'accords internationaux qui nous engagent à ces objectifs.

Oui, nous sommes tous ici du moins, je l'espère, conscientisés par les enjeux climatiques et agissons déjà chacun dans ce sens. Mais notre groupe est aussi conscient que dans notre pays, les émissions de CO₂ causés par l'utilisation de combustibles et de carburant se sont élevées à 33,85 millions de tonnes en 2016. Cela représente assez précisément 1/1000e des émissions de CO₂ mondiales, ce qui devrait nous inviter à considérer les choses d'un point de vue plus large et plus global. Notre groupe, comme beaucoup de citoyens, je pense, en a également de plus en plus marre de voir les éco-terroristes inter-sectionnels du climat, se coller à nos routes, verser des soupières sur nos œuvres d'art ou encore bricoler des ZAD à gauche à droite. Ne leur donnons donc pas du grain à moudre ici.

Notre parti sait aussi que le jusqu'au-boutisme et l'obstination aveugle de certains ne mènent à rien. Souvenez-vous du scrutin concernant la loi CO₂ notamment. Oui à l'engagement de tous en faveur du climat mais pas n'importe comment et certainement pas en saignant le pouvoir d'achat de la classe moyenne qui ne doit pas se déliter plus que de raison.

Nous félicitons tout de même ici l'honnêteté intellectuelle de nos amis du SVPO et de leur amendement 529. Bien malheureusement, tous les débats sur le climat font l'impasse sur ce qui devrait être le premier des débats à mener, la démographie. Comment voulez-vous crédiblement parler climat, surconsommation, politique énergétique, mitage du territoire, pollution de l'air, des eaux et du sol, destruction des écosystèmes, etc., etc., sans travailler avec intelligence et prospective ? Je crois que c'est un mot à la mode, à ce que ce pays n'abrite pas 10 millions d'habitants en 2050, selon les projections, puis 12 en 2'070, puis plus encore à moyen-long terme, le tout bien évidemment nourri principalement par une immigration importante avec tous les défis

que cela implique. Malheureusement, pour notre avenir commun, seule l'UDC Suisse ose évoquer et pose sur la table cette thématique qui, quoi qu'il arrive, ne manquera pas de s'imposer par elle-même. Auguste Comte disait : la démographie, c'est le destin, Raymond Aron de compléter, l'histoire est tragique. Voilà vers quoi nous allons.

En conclusion, même si sachant bien que notre demande est vaine, nous vous invitons à ne pas céder à la bien pensance, à l'air du temps et aux politiquement correct et à refuser l'entier de cet article, ou a minima à accepter les 2 amendements du SVPO. Merci de votre attention.

Danke Herr Raboud für Ihre Ausführungen, jetzt gebe ich das Wort an Herrn Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Nun wir haben da einen Abänderungsantrag betreffend Bevölkerungswachstum: es ist effektiv ein Treiber des Klimawandels wir haben einen enormes Bevölkerungswachstum. Beim aktuellen Bevölkerungswachstum des Kanton Wallis, der letzten Jahre, kann man davon ausgehen, dass sich das Bevölkerung verdoppeln würde innerhalb von 50 bis 60 Jahren hier.

Der Antrag ist aber, dass man im Kanton Wallis solch eine Massnahmen umsetzen würde, ist nicht vereinbar mit übergeordnetem Recht und deshalb sind wir den zurück.

Danke Herr Zurbriggen. Wir gehen weiter und ich gebe das Wort an Frau Natascha Farquet.

Farquet Natascha, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, je prends la parole pour défendre notre amendement 171.530. Nous vous proposons une nouvelle formule qui réunit les 2 alinéas proposés par la commission. La commission, après avoir repris dans son alinéa 1 le texte de la première lecture, a ajouté un deuxième alinéa prévoyant le renforcement de la capacité aux effets des changements climatiques. Par cet ajout, la commission entend ainsi que l'Etat agisse pour renforcer l'adaptation aux effets des changements climatiques déjà présents ou à venir.

Dans son rapport, elle cite 2 exemples, à savoir que l'Etat doit lutter contre les flots de chaleur ou anticiper les risques naturels à venir. Indépendamment du fait qu'il nous paraît totalement invraisemblable que l'Etat n'agisse pas pour anticiper les risques naturels à venir, cela est même une évidence, nous vous rappelons qu'un article spécifique lui est consacré. Il s'agit de l'article 161 relatif à la protection de la population qui impose à l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser les catastrophes et situations d'urgence résultant des dangers naturels. Ceci étant posé et si on reprend l'alinéa 2 tel que proposé par la commission, cela revient à plus simplement dire, limiter les effets des changements climatiques. Comme l'a relevé la dernière fois le président de la commission 5, le rôle de la commission de deuxième lecture est de synthétiser les textes. On s'étonne donc que la commission ne l'ait pas mis en pratique lors de la rédaction de cet article. Dès lors et par souci de simplification, principe si cher à de nombreux membres de notre assemblée, nous vous proposons donc une nouvelle formulation qui a l'avantage d'être aussi précise que synthétique. Nous vous remercions donc de soutenir notre amendement 171.530.

Danke Frau Farquet für Ihre Ausführungen. Jetzt hat Jean-Marc Dupont das Wort.

Dupont Jean-Marc, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Merci monsieur le président, chères et chers collègues. Concernant cet article 171, je veux, au nom du groupe Gauche citoyenne Parti socialiste, soutenir ces 2 alinéas. En effet, le premier ancre dans la constitution le principe de la neutralité carbone avec une marge importante

pour le mettre en pratique. C'est une vision volontariste, tournée vers l'avenir. Mais le deuxième alinéa est tout aussi important car il prend en compte le principe de réalité, car les changements climatiques sont déjà bien là et il faut s'y adapter. Rappelons que la Suisse est partie prenante de l'accord de Paris qui demande une neutralité carbone d'ici 2050. Je note au passage que la Norvège s'est fixée un délai beaucoup plus court, soit l'année 2030, on peut toujours essayer de faire mieux. Le Valais a d'ailleurs d'ores et déjà présenté son agenda 2030 et son plan climatique cantonal qui vont dans le même sens. Mais élucubrations roses vertes diront certaines et certains.

Alors, je me permettrai de vous lire 2 citations de personnes, ni roses, ni vertes, j'ouvre les guillemets : Depuis la conférence de Paris sur le climat, les efforts pour atteindre l'objectif de 0 émission nette d'ici à 2050 sont insuffisants. À cet égard, le monde de la finance possède des leviers considérables, a rappelé Monsieur Ermotti, président de SuisseRe et ancien directeur général d'UBS, qui poursuit ainsi : parmi les moyens d'influence d'une compagnie de réassurance, figure celui de ne plus assurer les industries les plus polluantes, ce que SuisseRE a déjà mis en œuvre. Une compagnie d'assurance ou de réassurance gère également des capitaux importants, qu'elle peut placer en fonction de critères durables. Il convient également de guider et de rendre attentifs les clients à réduire leurs émissions de CO₂. Un autre membre éminent du monde de la finance, Monsieur Odier, de la banque du même nom, relevait quant à lui, le besoin urgent d'un cadre fixé par les politiques. J'ajouterai à cette dernière citation qu'une nouvelle constitution est un acte politique. Je vous invite donc à soutenir la commission et ses 2 articles. Merci pour votre attention.

Ich danke Herr Dupont für seine Ausführungen, und gebe Herrn Romano Amacker das Wort.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzter Herr Präsident, Werte Kolleginnen und Kollegen, die Kommission schlägt uns vor festzuschreiben, dass der Kanton Massnahmen gegen den Klimawandel ergreift und hier möchte ich einfach darauf hinweisen, wir dürfen die Bevölkerung, wir dürfen die Walliserinnen und Walliser bei diesem Prozess bei diesen Massnahmen nicht vergessen. Im Juni 2021 haben über 60% der Walliserinnen und Walliser und dies in beiden Sprachregionen klar gegen das CO₂ - Gesetz auf Bundesebene gestimmt. Die Bevölkerung die will keine neuen Steuern und Abgaben, sie will keine Verbote, sie will keine neue Vorschrift und sie will auch keine Bürokratie und Belastung des Mittelstandes. Dies muss sich die kantonale Politik bewusst sein und auch der Verfassungsrat muss sich dies bewusst sein. Aus diesem Grund sind wir auch skeptisch mit den Entwürfen des kantonalen Energiegesetzes, des kantonalen Klimagesetzes und auch die im Widerspruch stehen zum Anliegen der Bevölkerung, und eben diesem ausgesprochenen Willen, dass man keine Verbote will, keine Vorschriften, keine Bürokratie, und eben keine neue Belastung und daher ist es wesentlich, dass man sich eben auch bewusst ist, dass diese Verfassungsgrundlage gestrichen werden muss. Weil das... die Bevölkerung hier keine Massnahmen wollte. Da muss man auch sagen, wenn das Wallis einen Beitrag leistet. Das Wallis hat Null Einfluss auf das Weltklima. Die Schweiz gesamthaft ist für 0,1% des weltweiten CO₂ - Ausstosses verantwortlich. Unser Anteil im Kanton ist vernichtend gering und das Einzige, was wir hier mit neuen Abgaben, neuen Vorschriften mit Belastungen verursachen würden, wäre eine Verminderung unserer Standortattraktivität und einen Verlust von Wettbewerbsfähigkeit. Aus diesem Grund bitten wir sie hier in der Verfassung auf Massnahmen zu verzichten, im Bewusstsein, dass im Juni 2021 60% der Walliserinnen und Walliser eben genau keine Massnahmen wollten. Besten Dank.

Danke Herr Amacker für ihre Ausführungen und jetzt hat Edmond Perruchoud das Wort

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, mesdames et messieurs, en ce qui me concerne, on peut vivre avec les 2 alinéas proposés par la commission et si l'on a du courage, on considère la proposition faite par le SVPO d'ajouter un alinéa 3, mais il faut du courage, voire de la témérité pour oser formuler une telle proposition.

Vous êtes certainement tous convaincus que le problème non seulement du Valais, de la Suisse, mais de la planète est le problème démographique. La Suisse, actuellement, 8 milliards, et ça continue d'année en année, 8 millions, et je viens au niveau de la planète, alors, cette fois-ci, je suis dans le vrai où l'on est à 8 milliards, et ça continuera et ça continuera.

Alors, on nous a expliqué dans notre tradition judéo-chrétienne, croissez et multipliez-vous, c'est difficile de concilier les 2 choses, alors j'aimerais que mes voisins de gauche, personnes de droite, disent comment on arriverait à limiter la croissance de la population. Est-ce que l'on va distribuer la pilule ? Quelle est la solution ? Alors encore une fois, je crois que la solution, vous la connaissez, la solution, c'est pas un gros problème pour la Suisse qui, la natalité est relativement bien maîtrisée, sauf l'importation démographique, ça, c'est un autre problème, je laisse à mes collègues l'exposer, je crois penser pardon... Mais c'est pas grave, moi, je peux reprendre quelque chose qui avait été déposé, j'ai le droit, je continue [...]. Alors tout ça pour vous dire que l'on peut sans doute intervenir mais difficilement, la seule solution, c'est l'éducation. Quand vous parlez d'éducation en Afrique, en Asie, vous avez peut-être, peut-être un certain impact. Est-ce que mon voisin est d'accord que je parle ? Merci beaucoup.

Danke Herr Perruchoud für Ihre Ausführungen, und danke Herr Amacker für seinen wertvollen Hinweis. Das Wort hätte jetzt Florian Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, une prise de parole très courte à l'adresse de mon collègue Damien Raboud, parce que les mots ont un sens, il a parlé de ce climato-scepticisme pour dire qu'il n'était pas climato sceptique, il a bien fait de le préciser, merci. Il a parlé d'éco-terrorisme, je rappelle que le terrorisme ça vient, comme il aime l'histoire Damien, ça vient de la terreur de 1793-94, la révolution française, c'était l'usage de la violence à des fins idéologiques, c'était la guillotine, c'était les assassinats politiques, mettre de la colle sur sa main et aller la coller sur l'autoroute, c'est pas tout à fait, disons assimilable à l'usage de kalachnikovs, de bombes ou que sais-je, donc l'usage du terrorisme dans ce cadre et ce qu'il laisse entendre que si on ne soutient pas l'article 171, on est un soutien au terrorisme. Voilà, je vous laisse juger de la qualité de cet argument. Le groupe Appel Citoyen en tous les cas soutiendra la version de la commission et je vous remercie.

Danke Herr Evéquoz für Ihre Ausführungen, und jetzt gebe ich das Wort an die Präsidentin der Kommission, Frau Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, pour traiter de cette thématique, le climat, notre commission avait 2 voies possibles sur lesquelles baser sa réflexion. Se baser sur le consensus scientifique international ou se donner bonne conscience en bottant en touche cette problématique sous prétexte qu'elle n'existerait pas, ou qu'elle ne serait pas la conséquence de l'activité humaine. Comme vous vous en doutez, la commission de deuxième lecture a choisi la première voie. Quelques faits d'abord pour répondre à Monsieur Raboud et Monsieur Amacker. Depuis 1864, le réchauffement au niveau mondial et de 1 degré. En raison de sa topographie actuelle particulière, ce réchauffement et plus important en Valais puisqu'il est déjà de 2 degrés. Les prévisions du GIEC, selon le degré d'action dans les années à venir, c'est un réchauffement supplémentaire d'au moins 2 degrés, pouvant aller dans le pire scénario jusqu'à 5 degrés. Même en agissant dès aujourd'hui, le rapport d'experts estime que nous n'arriverons pas à tenir nos

engagements pris lors des accords de Paris qui visaient à limiter le réchauffement mondial à 1,5 degrés.

Pour reprendre une expression chère à cette assemblée et utilisée pour une fois à très bon escient, oui, Monsieur Raboud et Monsieur Amacker, la République est ici réellement en danger, en tout cas la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes l'est. Ne pas le reconnaître, c'est pratiquer la politique de l'autruche. En Valais, nous sommes déjà tous témoins des effets de ces changements climatiques, périodes de sécheresse, pénurie d'eau, inondations, laves torrentielles, apparition de nouvelles espèces invasives, et vouloir agir et limiter les effets de ces changements climatiques passe par 2 actions : réduire drastiquement nos émissions de CO₂ pour atteindre la neutralité carbone et rendre notre canton capable de s'adapter aux effets des changements climatiques. Le canton du Valais l'a déjà compris puisqu'une loi climat, qui reprend ces 2 axes d'action, réduction et adaptation, sera prochainement discutée au Grand Conseil. Et plusieurs communes valaisannes prennent déjà leurs responsabilités en décidant de s'engager dans des plans climats. Réponse à Monsieur Raboud, ce n'est pas parce que l'Etat a commencé à agir qu'il ne faut pas inscrire cette thématique dans la constitution. Et toujours en réponse à Monsieur Raboud, nous ne parlons pas ici d'éco-terrorisme mais bien d'un article pragmatique qui a toute sa place dans notre nouvelle constitution.

Monsieur Amacker, on n'est pas le peuple du Valais et je vous trouve bien prétentieux de prétendre savoir ce qu'il souhaite ou non. Et Monsieur Raboud et Monsieur Zurbruggen, vouloir limiter la croissance de la population, notamment étrangère, sous couvert de protection du climat, me semble quelque peu cocasse et je ne m'attarderai pas plus sur cet amendement.

En réponse à Madame Farquet, vouloir synthétiser cet article en réduit la portée. C'est pourquoi la commission n'a pas repris l'amendement 530. Pour toutes ces raisons, la commission de deuxième lecture a jugé que cette thématique méritait un article complété par le volet adaptation au changement climatique. Cet article est nécessaire, en phase avec les décisions politiques actuelles et en adéquation avec des enjeux qui nous attendent. Merci donc de suivre la commission et de soutenir sa proposition de formulation.

Ich danke der Präsidentin der Kommission Frau Laurence Vuagniaux für ihre Ausführungen, und jetzt hat Herr Damien Raboud das Wort für eine Berichtigung.

Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci monsieur le président, juste une petite correction matérielle, je remercie Monsieur Evéquo pour sa petite leçon sur l'éco-terrorisme. C'est quelque chose de toujours plus documenté, c'est quelque chose qui existe. Effectivement, les mots ont un sens, pas plus tard qu'il y a 4 jours, si vous lisez n'importe quel journal, là je suis sur le 20 minutes, ils ont du sang sur les mains, deux femmes meurent en marge du blocage d'un pont à Londres alors que 2 militants ont provoqué d'importants embouteillages en escaladant le pont Queen Elizabeth 2, femmes ayant perdu la vie, n'ayant pas pu être secourues à temps, voilà donc ça, le terrorisme entraîne la mort. Merci.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, die Kommissionspräsident hat gesagt, ich wolle für das Volk sprechen. Das stimmt natürlich nicht. Ich habe nur gesagt, dass 60% der Bevölkerung so abgestimmt haben. Also, es braucht dann doch auch eine demokratische Legitimität und Mehrheit, um diese Massnahmen, die Sie wollen, umzusetzen.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke, Herr Amacker. Ich glaube jetzt sollte alles klar sein, damit wir über diesen Artikel 171 abstimmen können. Wir kommen zu der ersten Abstimmung. Wir haben den Text der Kommission demgegenüber haben wir den Antrag 171.526 der SVPO, die die Bestimmung streichen will, dass der Kanton Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels ergreift. Kommission Grün. Antrag 171.526 SVPO Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 97 zu 20 und einer Enthaltung folgen Sie dem Vorschlag der Kommission.

Wir kommen zur Abstimmung 2. Wir haben den Text der Kommission gegenüber dem Antrag 171.527 der UDCvr die den Absatz 1 über die Bekämpfung des Klimawandels und die Klimaneutralität streichen möchte. Kommission Grün. UDCvr 171.527 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 99 zu 18 und einer Enthaltung folgen Sie dem Text der Kommission.

Wir kommen zur Abstimmung 3. Wir haben den Text der Kommission gegen den Antrag 171.528 der UDCvr die den Absatz 2 über die Anpassungsfähigkeit an die Auswirkungen des Klimawandels streichen möchte. Kommission Grün. UDCvr 171.528 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 96 zu 21 und einer Enthaltung folgen Sie dem Vorschlag der Kommission.

Die nächste Abstimmung 4 ist gestrichen, da die SVPO ihren Antrag zurückgezogen hat.

Wir kommen zur Abstimmung 5. Wir haben die Formulierung der Kommission, demgegenüber haben wir den Antrag 171.530 von Farquet, Giannadda, Schoch, Clavien und Raemy die eine Neuformulierung des Artikels 171 wünschen. Kommission Grün. Antrag Farquet und Konsorten 171.530 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 79 zu 33 und 4 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission. Wir machen jetzt eine Pause bis 11 Uhr und fahren dann wieder fort.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Artikel 172 und ich gebe direkt das Wort an den Berichterstatter, an Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chers collègues, dans cet article consacré aux ressources naturelles et à l'alinéa premier, la notion d'utilisation versus gestion durable des ressources naturelles a été longuement discutée en commission avant de vous soumettre sa proposition. Nous avons, in fine retenu la dénomination gestion durable qui, en plus, de permettre effectivement l'utilisation des ressources naturelles de manière rationnelle et économe, tient aussi compte des stocks et du renouvellement des dites ressources.

Par conséquent, nous proposons de refuser l'amendement SVPO 531. De même, nous rejetons l'amendement SVPO 532, car l'économie circulaire joue un rôle majeur dans la préservation des ressources naturelles. Son principe a été largement accepté en première lecture. La proposition est une simple ligne directrice.

Concernant l'alinéa 3, nous avons voulu souligner l'importance de la ressource en eau et de son maintien en mains publiques, en dehors des droits acquis. Dès lors, la commission vous propose de rejeter les amendements 533 à 536 relatifs à cet alinéa car ils n'amènent, selon nous, pas plus de clarté ou affaiblissent la proposition. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib für Ihre Ausführungen, gibt es weitere Wortmeldungen zum Artikel 172 ? Das scheint... doch, jetzt meldet sich Herr Gerhard Schmid zu Wort, dem ich das auch erteile.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Danke, Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen des Präsidiums und des Rates. Ich spreche im Namen von Zukunft Wallis und unsere Anträge beschränken sich lediglich auf den Absatz 3.

Der akute Wassermangel in vielen Regionen ist bittere Realität auch bei uns. Streit um die Macht über die Wasserreserven entbrennt oder ist schon in lodernden Flammen. Die Frage, wem gehört das Wasser interessiert meist erst dann, wenn es nicht mehr fliesst wie bisher, wenn die natürlichen Quellen versiegen, die natürlichen Speicher versiegen oder auch wenn die Geldquellen nicht mehr sprudeln wie auch schon. Ein integriertes Management von Wassereinzugsgebiet steht momentan auf der Agenda, weltweit. Auch im Wallis. Es genügt heute nicht mehr, nur die Wasserversorgung zu sichern. Es braucht ein Wassermanagement, ein wasserwirtschaftliches Gesamtkonzept, das Kanton und Gemeinden zusammen einrichten. Folgende Ziele müssen zusammengeführt werden: die Versorgung von Menschen und Tieren, die Bewässerung der Kulturlandschaft und von zukünftigen Aufforstungsflächen, die Energiegewinnung aus der Wasserkraft und die Wasserspeicherung und der Hochwasserschutz. Diese Ziele müssen gemeinsam betrachtet und bearbeitet werden. Nur so kann die Versicherung... die Versorgungssicherheit längerfristig gewährleistet werden. Das sind die Bemerkungen zum Thema Wassermanagement. Und dann kommt diese Änderung dieser Quantensprung, wir brauchen in der Verfassung keine spezielle Erwähnung, dass das Wasser die Ressource Wasser in ihrem Eigentum bleibt dafür haben wir ganz klar die Eigentumsgarantie, sondern es ist viel wichtiger, dass wir einen neuen Grundsatz festlegen, dass die Ressource Wasser ein öffentliches Eigentum, ein öffentliches Gut ist. Edmond Perruchoud, ist er da? Nein? Gut, er ist ein bisschen wieder einmal seiner Zeit voraus, indem er ein ähnliches Gedankengut entwickelt hat, und ich wollte ihn auffordern, seinen Antrag zugunsten unseres Antrages zurückzuziehen, weil sie eben fast identisch sind. Nun, ich bitte Sie, unseren Anträgen 1 und 2 zuzustimmen und Edmond der jetzt in den Saal kommt, den bitte ich sehr gerne seine vorbildliche Idee, in diesem Sinne zu Gunsten unseres Antrags zurückzuziehen. Danke vielmals.

Danke Herr Gerhard Schmid für ihre Ausführungen. Jetzt gebe ich das Wort an Jean-Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, j'ai appuyé sur le bouton parce que mon ami Edmond n'était pas dans la salle et je voulais prendre la parole à sa place, si faire se peut, ça me paraît très difficile, raison pour laquelle je le laisserai compléter ce que j'ai à dire concernant la flotte. L'approvisionnement en eau, mesdames, messieurs, chers collègues, l'approvisionnement en eau, c'est l'or du 21^e siècle. Maître Perruchoud dira ça avec beaucoup plus d'emphase. Moi, je reste sur mes 2 pieds. Le problème de l'eau est essentiel pour l'avenir durable du Valais. C'est pourquoi il est nécessaire, voire indispensable de préserver les acquis. L'eau est le défi central du siècle en cours.

Nous allons nous en apercevoir de manière approfondie lorsqu'il y aura des pénuries, lorsque nos glaciers ne donneront plus suffisamment de flotte. C'est pourquoi je pense, et le groupe partage avec moi cette préoccupation, la privatisation de l'eau ne doit pas avoir lieu. Il ne faut pas que la privatisation de l'eau se passe comme cela s'est déjà déroulé dans certains pays qui nous entourent. C'est pourquoi, je prétends, nous prétendons qu'elle fait partie de notre bien commun et de notre patrimoine et qu'elle ne peut en aucun cas être bradée à quiconque, l'Etat et les collectivités publiques, l'Etat et les communes doivent conserver et au besoin, acquérir l'eau et les droits d'eau à disposition sur leur territoire. C'est vital pour notre pays et cela ne doit pas rester facultatif. Cela doit devenir une obligation légale contenue à la constitution. Je vous remercie de votre attention et je laisse le soin à Maître Perruchoud de compléter mon exposé. Merci de votre attention.

Danke Herr Cipolla für Ihre Ausführungen, und als nächster hat sich Edmond Perruchoud zu Wort gemeldet.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames et messieurs, tout ce que je dirai sera insipide, inodore et incolore, vu la qualité de l'intervention de mon chef de groupe. Madame la présidente de la commission, vous savez que je partage votre sensibilité verte, comme ancien avocat Conseil du WWF Valais mais c'est une autre époque et de Pro Natura. Mais lorsque vous ne reprenez pas les termes deviennent là, je ne vous suis pas. Que l'on ait de l'eau et puis que l'on conserve de l'eau, des sources d'approvisionnement en eau, je crois que c'est admis par tout le monde, mais qu'on essaye pas d'être un peu plus prospectif, et d'aller plus loin et tenter d'acquérir tout ce que l'on peut comme source d'eau, là je ne vous suis plus et je crois que je vais démissionner du WWF et de Pro Natura.

Danke Herr Perruchoud für Ihre Ausführungen. Wenn sich niemand mehr meldet, frage ich die Präsidentin an... jawohl, Frau Laurence Vuagniaux, sie haben das Wort.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, par rapport à l'alinéa 1, la commission a préféré garder le terme de gestion durable des ressources naturelles plutôt que celui d'utilisation durable comme proposé par le SVPO. En effet, se focaliser uniquement sur l'utilisation d'une ressource découle d'un raisonnement qui partirait du principe que cette ressource est infinie. C'est donc passer complètement à côté de l'un des enjeux liés aux ressources naturelles, à savoir la gestion des stocks disponibles et leur capacité de renouvellement.

Quant à l'autre amendement du SVPO qui propose de biffer l'alinéa 2 sur l'économie circulaire, notre commission le rejette également puisque c'est la seule fois dans la nouvelle constitution où l'on parle de cette thématique en la liant à la préservation des ressources naturelles.

Quant à l'alinéa 3, la commission a jugé primordial de maintenir un article spécifique sur la ressource en eau si importante dans notre canton. Par rapport à la proposition de Zukunft Wallis qui dit que la ressource en eau est un bien public, notre commission a jugé cette formulation peu claire, notamment au niveau des implications qu'elle pourrait entraîner. En réponse à Monsieur Perruchoud, je le rassure, il pourra rester avocat Pro Natura et WWF, la formulation l'Etat et les communes demeurent propriétaires de cette ressource a été préférée aux autres propositions, la commission estimant qu'elle allait dans le sens de votre amendement, sans toutefois contraindre l'Etat ou les communes à devenir à tout prix propriétaires de droits d'eau qui se retrouverait sur le marché. Pour la commission, le fait que l'Etat et les communes cherchent à devenir propriétaires de l'eau lorsque cela est possible, sous-entendu lorsque les prix sont supportables, était une évidence qui n'a pas été remise en question. Peut-être que cet article mériterait d'être retravaillé pour inclure cet aspect de devenir propriétaire de la ressource en eau, sans toutefois que cela devienne une obligation à tout prix.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke, Frau Vuagniaux für ihre Ausführungen. Und jetzt kommen wir zu den Abstimmungen. Bevor wir abstimmen, möchte ich Ihnen mitteilen, dass wir den korrigierten Abstimmungsplan anwenden. Diesen hatten Sie alle am letzten Freitag erhalten es betrifft den Artikel 172. Wir kommen zur ersten Abstimmung. Wir haben den Text der Kommission demgegenüber haben wir den Antrag 172.531 der SVPO, die den Begriff Bewirtschaftung durch Nutzung ersetzen will. Kommission Grün. Antrag 172.531 SVPO Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 98 zu 17 und keiner Enthaltung unterstützen Sie die Formulierung der Kommission.

Wir kommen zu der zweiten Abstimmung. Wir haben den Text der Kommission demgegenüber den Antrag 172.533 von Zukunft Wallis. Die will hinzufügen, dass der Staat und die Gemeinde ein Wassermanagement einrichten. Kommission Grün. Antrag 172.533 Zukunft Wallis Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 85 zu 30 und 0 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission.

Wir kommen zur Abstimmung 3. Wir haben den Antrag Zukunft Wallis 172.534 die eine Umformulierung und der Satzes von Absatz 3 möchten demgegenüber den Antrag 172.535 von Perruchoud, der hinzufügen will, dass der Staat und die Gemeinde Eigentümer der Wasserressourcen werden. Zukunft Wallis Grün. Antrag Perruchoud Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 40 zu 51 und 25 Enthaltungen sprechen Sie sich für den Antrag von Perruchoud 172.535 aus.

Wir haben jetzt diesen Antrag Perruchoud 172.535 gegen den Antrag 172.536 der SVPO, die den zweiten Satz des Absatz 3 streichen möchte. Also Antrag 172.535 Perruchoud Grün. Antrag 172.536 SVPO Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 81 zu 7 und 27 Enthaltungen sprechen Sie sich für den Antrag Perruchoud aus.

Wir kommen jetzt zur Abstimmung 5. Wir haben den Text der Kommission demgegenüber den Antrag Perruchoud 172.535. Kommission Grün. Antrag Perruchoud Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 59 zu 57 und keiner Enthaltung folgen Sie dem Vorschlag der Kommission. Wir sind jetzt bei Artikel 173 und ich gebe wieder das Wort an den Berichterstatter Herrn Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

La commission, monsieur le président, chères et chers collègues, la commission a fait, en matière d'environnement, 3 propositions claires et aussi succinctes que possible permettant au législateur de bien faire son travail. L'amendement 537 CSPO est refusé par la commission car nature et paysage font partie de l'environnement qui est une appellation plus large. Le reste de leur proposition relève du droit fédéral. L'amendement 538 Appel Citoyen est également refusé, les termes si possibles apparaissant inutiles, dans la mesure où il est dit : les atteintes nuisibles ou incommodantes pour l'être humain et la nature doivent être évitées, réduites ou éliminées, ce qui permet d'envisager tous les cas de figure, de l'abstention si l'intervention est plus délétère que bénéfique jusque à l'élimination, lorsque cela est nécessaire et/ou possible. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib für Ihre Darlegungen. Jetzt hat Herr Vincent Luyet das Wort.

Luyet Vincent, membre de la constituante, Appel Citoyen

Mesdames, messieurs, j'interviens ici au nom du groupe Appel Citoyen. L'article proposé par la commission stipule à son alinéa 3 : les atteintes nuisibles ou incommodantes pour l'être humain et la nature doivent être évitées, réduites ou éliminées. Le problème ici, c'est le ou couplé avec réduites.

A notre sens, il n'est pas acceptable que les atteintes doivent être évitées, réduites ou éliminées. On se satisfait de trop peu. En l'état, cet article signifie que des atteintes nuisibles à l'être humain sont considérées ou peuvent être considérées comme acceptables si elles sont réduites, mais réduites de combien ? Beaucoup, peu, passionnément, à la folie ou pas du tout ? Imaginez la situation dans un canton imaginaire, une pollution qui nuit à la santé humaine, veut-on se satisfaire d'une solution qui réduit cette pollution ? On me dira : pas de problème, tout ceci est réglé en détail dans une loi. Mais alors l'objectif de la constitution n'est-il pas de signifier un objectif, une finalité ? Voici donc notre proposition : Et si possible éliminer, clarifier que partout où c'est possible, les attentes doivent être éliminées. Ce n'est qu'une solution faute de mieux de réduire ces dernières. Merci de soutenir notre amendement qui dit les atteintes nuisibles ou incommodantes pour l'être humain et la nature doivent être évitées, réduites et si possible, éliminées.

Danke Herr Luyet für Ihre Ausführungen, und jetzt gebe ich das Wort Frau Danica Zurbriggen Lehner.

Zurbriggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Werter Herr Präsident, wertere Kolleginnen und Kollegen, die CSPO möchte den Artikel umfassender formulieren und festhalten, dass der Umweltschutz nicht im Widerspruch zu einer nachhaltigen Entwicklung und der Sicherheit der Energieversorgung steht. Mit Blick auf die Energiekrise lautet die zentrale Frage: was ist stärker zu gewichten? Umweltschutz oder Ausbau von erneuerbarer Energie? Der Druck auf Umwelt und Landschaft im Kontext der erneuerbaren Energien ist nicht neu. Mit der 2017 verabschiedeten Energiestrategie 2050 gilt der Ausbau der erneuerbaren Energien als nationales Interesse und ist damit dem Schutz der Umwelt gleichgestellt. Seither müssen Nutzungsinteressen und Schutzinteressen gegeneinander abgewogen werden. Dies möchte die CSPO in diesem Artikel festhalten. Deshalb bitten wir sie, unseren Abänderungsantrag anzunehmen.

Danke Frau Danica Zurbriggen-Lehner für ihre Ausführungen. Und jetzt gebe ich der Präsidentin der Kommission... nein, es hat sich noch Herr Romano Amacker zu Wort gemeldet, in letzter Sekunde und dann gebe ich dann der Kommissionspräsidentin das Wort. Herr Amacker sie haben das Wort.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzter Herr Präsident, wertere Kolleginnen und Kollegen, ich beziehe mich hier auf die Ausführungen von der Kollegin Danica Zurbriggen-Lehner. Ich habe nicht ganz verstanden, will die CSPO diese beiden Interessen gleich gewichten oder die Energieversorgung vor die Umwelt stellen? Könnte Sie das vielleicht präzisieren, weil aus dem Wortlaut ist es nicht ganz klar aus meiner Sicht.

Danke Herr Amacker für diese Anfrage. Will Frau Zurbriggen dazu Stellung beziehen? Nein, dann gebe ich das Wort an die Präsidentin der Kommission, Frau Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, l'amendement 537 du CSPO, qui propose de reformuler l'alinéa 1 en : le canton, protège la nature, le paysage et l'environnement en général, pour autant que cette protection ne soit pas en contradiction avec le développement durable et la sécurité de l'approvisionnement énergétique, semble dicté par l'actualité et manque cruellement de vision à long terme. En effet, nous vivons dans un écosystème dont nous dépendons, dans lequel des pesées d'intérêts entre économie, qualité de vie et environnement, doivent être faites.

Vouloir placer systématiquement la satisfaction de nos besoins énergétiques au-dessus de la protection de l'environnement revient clairement à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. C'est pourquoi nous vous demandons de rejeter cet amendement.

A l'alinéa 3, l'amendement d'Appel Citoyen va, au sens de la commission, dans la même direction que l'alinéa proposé par la commission, qui a préféré maintenir sa version initiale. Merci de suivre la commission.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke, Frau Vuagniaux für ihre Ausführungen und wir kommen jetzt zu der Abstimmung über den Artikel 173. Wir haben die Formulierung der Kommission gegen den Antrag 173.537 der CSPO, die eine Neuformulierung von Absatz 1 bezüglich des Umweltschutzes möchten. Kommission Grün. Antrag 173.537 CSPO Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 90 zu 22 und keiner Enthaltung sprechen Sie sich für den Text der Kommission aus.

Wir kommen zu der Abstimmung 2. Wir stimmen ab über den Text der Kommission, gegen den Antrag 173.538 von Appel Citoyen, die den Begriff "oder" durch "wenn möglich" ersetzen will. Kommission Grün. Antrag Appel Citoyen 173.538 Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 74

zu 37 und 2 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission. Wir fahren weiter mit Artikel 174 und ich gebe das Wort dem Berichterstatter Herrn Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, à l'article 174, la commission a décidé à l'unanimité, de regrouper en un seul article les 2 amendements acceptés en première lecture, consacrés à la faune, la flore, la chasse, la pêche et les grands prédateurs.

L'alinéa 2 reprend intégralement en allemand le texte de l'initiative acceptée largement en votation populaire. Nous avons toutefois voulu améliorer la version française, traduction approximative du texte allemand original et nous souhaitons éviter d'introduire une interdiction dans la constitution. Cette phrase a été reformulée sans trahir en aucune façon la volonté des initiants. La présidente et Martin Schürch ont à cet effet rencontré Monsieur Guido Walker, membre du comité d'initiative. Un compromis donnant satisfaction à toutes et tous a été trouvé. Personne, y compris l'Etat, ne peut entreprendre quelque action que ce soit pour favoriser l'accroissement de la population des grands prédateurs, en particulier les loups. Pour cette raison, nous refusons la proposition 539 de Pierre Darbellay, qui veut revenir au texte français d'origine. La commission rejette également l'amendement 540 Verts, AC et consorts, car nous estimons devoir respecter le résultat très clair de la récente votation populaire. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib für Ihren Bericht. Jetzt gebe ich das Wort an Herrn Pierre Darbellay.

Darbellay Pierre, membre de la constituante, Le Centre

Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues Constituantes et Constituants, jamais 2 sans 3, voici aujourd'hui que cette expression est contredite. Je prends ainsi la parole pour défendre un sujet qui me tient à cœur : un Valais sans grands prédateurs. Je parlerai ici surtout de la présence problématique des loups, les autres lynx, chacals dorés ou autres rapaces étant bien plus discrets que canis lupus. Pour rédiger ma première prise de parole, lue par Damien Luisier, j'avais notamment interrogé des personnes de ma commune qui avaient rencontré fortuitement le loup. Ils affirment ne pas vouloir revivre cette expérience et ne la recommandent pas non plus. En outre, ils s'étonnent du comportement peu farouche de cet animal. Pour préparer ma deuxième prise de parole, lue par Alain Léger, j'avais rencontré les bergers de ma commune. Tous sont unanimes. La présence des loups prétérite grandement leur condition de travail. En Valais, certains ont déjà cessé leur activité et d'autres se posent sérieusement la question de la relève. Qui souhaite reprendre le flambeau ? Dans le projet de constitution à l'article 175, nous voulons que l'Etat contribue à la pérennité des activités agricoles et sylvicoles en garantissant des conditions-cadres attractives. L'Etat devra donc gérer effectivement la présence des loups.

Pour ma prise de parole de jour, j'ai recontacté les éleveurs. L'un d'eux donne clairement ce point de vue ainsi, en s'adressant aux personnes souhaitant la présence des loups : vous êtes déconnectés de la vie des choses, à ce qui se passe réellement sur le terrain et que vous n'avez rien envie d'en savoir. C'est pas comme ça qu'on réglera les choses, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Tous les éleveurs de la commune d'Orsières, comme l'année dernière, se tiennent volontiers à votre disposition pour vous expliquer mieux que moi les difficultés de leur profession.

Pour continuer ma prise de parole, je vais aller à l'essentiel en posant la question suivante : comment est-il possible que depuis son installation en Valais, l'homme s'est efforcé de pallier la présence des loups mais que depuis le début de ce millénaire, il devient impossible de le faire convenablement ?

Entre 1946 et 1996, quand le grand prédateur est revenu dans le canton, il ne fallait alors pas remuer des pieds et des mains, le ciel et la terre, le bon sens était de mise et des solutions pragmatiques étaient trouvées. Comment donc, en 25 ans, une paille dans notre histoire,

expliquer les difficultés rencontrées aujourd'hui à éliminer ces menaces ? Concernant la phrase, la promotion de la population des grands prédateurs est interdite, je citerai à nouveau un moutonnier. Il affirme que seule une prise de conscience de la population, de leurs préoccupations permettra de sauver leur métier. Cette conclusion reste très intéressante, surtout qu'elle m'a été dite à quelques jours seulement d'un article du journal Le Temps arrivant à la conclusion inverse. Entre l'idiot écologiste dans son bureau et le professionnel sur le terrain, j'ai choisi de croire celui qui est directement concerné par la présence des loups.

Je finirai mon intervention en rappelant le vote clair du peuple du 28 novembre 2021 à la question : acceptez-vous l'initiative populaire pour un canton du Valais sans grands prédateurs, telle qu'adoptée par le Grand Conseil le 15 octobre 2020. 87'088 votants ont déposé un oui dans l'urne. Modifier aujourd'hui ce texte me laisserait gravement perplexe. Je vous encourage à suivre l'amendement 539 et je vous remercie de m'avoir écouté.

Danke Herr Pierre Darbellay, und jetzt gebe ich das Wort an Herrn Peter Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Werte Kolleginnen und Kollegen, eine Minderheit unserer Fraktion unterstützt hier dieselben Anträge der Grünen und des Appel Citoyen, welches sich ebenfalls dafür aussprechen den Satz in Absatz 2 "die Förderung des Grossraubtierbestandes ist verboten" zu streichen. Ich streite nicht ab, dass Grossraubtiere ausgesetzt wurden. 1971 wurden 2 Luchse im Obwaldnischen ...schlierental vom damaligem Kantonsobförster ausgesetzt und dies mit bemerkenswertem Erfolg. Inzwischen ist er in den meisten Gegenden der Schweiz wieder zu Hause und fast niemand bemerkt dies. Im Gegensatz dazu, gehört meines Erachtens die Behauptung: der Wolf sei hier, weil er ausgesetzt wurde ins Reich der Verschwörungstheorien und solche haben in der Verfassung nichts zu suchen.

Im Falle des Wolfes braucht es dieses aussetzen nicht und schon gar nicht mehr, um die aktuell überbordende Anzahl Wölfe zu erklären. Satz 1 in Absatz 2 beinhaltet das Wesentliche, nämlich die Beschränkung und Regulierung des Bestandes der Grossraubtiere und insbesondere des Wolfes. Unterstützen Sie also bitte unseren Antrag den zweiten Satz zu streichen. Ich danke für ihre Aufmerksamkeit.

Danke Herr Peter Burri für Ihre Ausführungen. Jetzt gebe ich das Wort an Vincent Günther.

Günther Vincent, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, je m'exprime ici au nom du groupe des Verts et Citoyens sur l'amendement A174.540 concernant l'article faune et flore. Le 28 novembre 2021 le peuple valaisan a accepté l'introduction d'un article sur les grands prédateurs pour sa constitution. Nous ne remettons pas ce vote en question ni la présence de l'article dans la constitution, mais la première phrase de l'article : l'Etat édicte des prescriptions relatives à la protection contre les grands prédateurs, ne fait guère débat. Il s'agit d'augmenter les moyens pour protéger les troupeaux contre les attaques de loups. Tout le monde est d'accord. L'expérience montre que ces mesures de protection portent leurs fruits et que bien sûr elles peuvent toujours être améliorées et adaptées. Par contre, la deuxième phrase de l'alinéa pose problème. Que ce soit celle acceptée par le peuple, la promotion de la population des grands prédateurs est interdite ou celle proposée par la commission, aucune mesure visant à l'accroissement de la population des grands prédateurs ne peut être prise, les 2 versions pourront porter à de très grandes interprétations. Un grand flou règne autour de cette deuxième phrase du texte. Que signifie promotion ? Est-ce que ne pas protéger les troupeaux consiste à faire de la promotion pour les grands prédateurs en leur offrant un garde-manger ? Est-ce que le fait de soutenir un programme scientifique sur les grands prédateurs ou même seulement de faire une déclaration publique, d'écrire un article qui leur est favorable ou d'effectuer un travail de recherche sur ce thème suffirait

être considéré comme de la promotion ? Ou alors devra-t-on obligatoirement parler des effets néfastes des grands prédateurs sur l'agriculture et l'élevage chaque fois que l'on prend parole à ce sujet ? Soit cette phrase est vide, soit elle pourrait entraîner des dispositions contraires à la liberté d'expression, ce qui serait indigne d'un système démocratique tel que nous le connaissons dans notre pays. Nous estimons donc qu'elle n'a pas sa place dans la constitution.

Il en va de même pour la proposition de la commission qui propose d'interdire les mesures visant à l'accroissement de la population des grands prédateurs. Que veut dire cette phrase ? S'agit-il d'interdire uniquement les lâchers d'individus ou est-ce que favoriser les proies du prédateur, c'est aussi une mesure visant à l'accroissement de sa population ?

Un article ou un alinéa sur les grands prédateurs devra figurer dans notre constitution puisque le peuple valaisan s'est clairement exprimé dans ce sens. Toutefois, nous défendons que ce texte respecte le droit fédéral et qu'il ne porte pas équivoque sur son interprétation. Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe Verts et Citoyens vous invite donc à soutenir l'amendement A174.540 qui demande de biffer la deuxième phrase de l'alinéa 2. Merci pour votre attention.

Danke Herr Günther für Ihre Ausführungen. Jetzt gebe ich das Wort an Herrn Léonard Bender.

Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, chères et chers collègues, connaissez-vous le cynipse du châtaignier ? C'est un parasite, une mouche originaire de Chine, et qui détruit les récoltes de châtaignes. Ou la mouche Suzuki, originaire du sud-est de l'Asie ? En 2016 10% de la récolte de raisins en Valais était perdue. L'Etat a créé 4 postes plein-temps depuis pour s'occuper de ce parasite. Ou encore dans mon jardin, j'avais la pyrale du buis qui est originaire aussi d'Asie du sud-est. Il y a aussi aujourd'hui la moule kuaga qui est originaire d'Ukraine qui envahit nos lacs et dont on ne connaît pas encore les effets néfastes pardon. On a entendu aussi dernièrement la nosferatu, araignée de 10 centimètres originaire du bassin lémanique, méditerranéen pardon, celle là elle est peut-être moins dangereuse, elle fait que des piquûres de la taille d'un moustique. Toutes ces bestioles, ce sont des grands prédateurs et en plus, c'est un grand remplacement, parce que ce ne sont pas des espèces indigènes, ce qui devrait faire cauchemarder de notre ami Fumeaux. En plus d'être étrangères elles ont presque toutes un nom féminin, quelle horreur des femmes partout.

Ces petites bestioles ont un coût énorme pour l'économie. Alors, quel est le problème, un problème de taille ? Ce n'est pas parce que je fais 2 fois le poids de Philippe Bender que ma capacité de nuisance est divisée par 2. Pourquoi détestons-nous tant les grands prédateurs ?

Il tue plusieurs moutons dans la même soirée. Eh oui, c'est un peu comme nous lors d'un apéro, on ne peut pas s'empêcher de piquer à tous les plats et cela forcément de la nuisance. Les grands prédateurs ne savent pas se retenir, ils ne sont pas équipés, ils ne savent pas que demain, ils auront toujours à manger.

Donc tout cela est voué à l'échec. En fait, comme chez moi, ben mon cerisier, il est, je me rue dessus manger les cerises en début de saison et après la suzuki fait son œuvre et puis les oiseaux aussi, ce qui est bien parce qu'ils ont à la fois un fruit et un légume dans le même menu. Les châtaignes ben j'en ai un peu moins, parce que j'ai aussi un châtaignier dans mon village, enfin dans ma propriété, j'en ai un peu moins, mais je m'y adapte. J'ai appris à cohabiter et à ne pas dominer. Les grands prédateurs étaient en Valais avant les homo-sapiens. La cohabitation s'est faite pendant des dizaines de milliers d'années. Leur absence ces dernières décennies est une anomalie. Dans 10'000 ans, les grands prédateurs seront toujours en Valais, quelque que soit l'article que nous voterons, je vous demande donc de soutenir l'amendement 174.540. Merci.

Merci Herr Léonard Bender für Ihre Ausführungen, und ich gebe jetzt das Wort an Anne-Marie Grand.

Grand Anne-Marie, membre de la constituante, Le Centre

Monsieur le président, chers collègues, le 28 novembre 2021, comme 62,7% des Valaisanne et des Valaisans, j'ai voté oui à l'initiative pour un canton du Valais sans grands prédateurs, non pas que je crus que l'acceptation de cette initiative changerait grand-chose dans l'immédiat à la législation, celle-ci étant soumise au droit fédéral, mais j'ai voté oui comme jadis nos ancêtres plantaient chacun un grand clou dans la Matze avant de la porter sur la place de la Planta.

La devant son hérissément métallique, les dirigeants pouvaient jauger l'insatisfaction du peuple et envisager ainsi de revoir leur copie.

J'ai voté oui pour faire passer un message, à savoir que le peuple valaisan veut pouvoir gérer sa population de loups pour que la présence de ce grand prédateur reste supportable aux populations qui le côtoient et en pâtissent.

Cette initiative avait pour but principal de protéger les troupeaux et de soutenir les éleveurs. Ces derniers sont à ce jour submergés par l'ampleur grandissante des attaques de loups sur leurs animaux de rente. Les moyens de protection mis en place, prônés depuis des années par certains biologistes ainsi que par les milieux écologistes à grand renfort de théories lénifiantes déconnectées de la réalité du terrain, s'avèrent à moyen terme totalement inefficaces. Pour information, le troupeau attaqué cet été à maintes reprises sur l'alpage d'Allèves dans le Val d'Hérens, 33 bêtes prédatées au total, étaient protégées par une clôture électrique aux normes. 2 chiens de protection de troupeaux et un berger présent sur place en permanence. Tout cela a été documenté avant d'être transmis à Berne. Comme quoi de la théorie à la pratique, il y a un gouffre, pour ne pas dire un abîme ou un cratère pour ceux qui préfèrent. Suite au résultat sans équivoque de la votation de novembre 2021, le plénum de la Constituante a accepté en première lecture d'inclure le texte de l'initiative dans la nouvelle constitution. Le texte stipule entre autres dans sa version française : la promotion de la population des grands prédateurs est interdite. Cette phrase n'a pas été rédigée au hasard. Comment pourrait-on comprendre que l'on veut, d'un côté, limiter la présence du loup dans nos montagnes et à la fois permettre à tout un chacun de faire de la publicité pour ce grand carnassier ? Car par promotion, c'est publicité qu'il faut entendre. Imaginez les sentiments des éleveurs qui retrouvent leur brebis dévorées, agonisantes, dispersées, terrorisées.

Il faut l'avoir vu pour se rendre vraiment compte du carnage et de la désolation qui suit une attaque de loup. Qui, ici, peut s'en prévaloir ? Devant un tel spectacle, beaucoup d'éleveurs n'ont ni le cœur ni les moyens de donner le coup de grâce aux bêtes blessées, seul le garde-chasse ou le vétérinaire sont compétents pour le faire. Il peut se passer plusieurs heures avant qu'il n'arrive sur les lieux, longues heures durant lesquelles les victimes continuent d'agoniser sous le regard impuissant de leurs propriétaires. Et on voudrait permettre parallèlement aux admirateurs romantiques du prédateur, pour la plupart des citadins, de faire de la publicité au loup sur le dos de la souffrance cumulée des bêtes et des agriculteurs, leur permettre d'exalter cet animal et d'en faire un objet de vénération, voire même d'en faire une source de gains faciles. Je n'invente rien, l'an dernier, un particulier proposait des safaris loup en Valais pour la modique somme de 420 francs par personne, ce quidam proposait d'amener les gens sur les passages du loup sans garantir aucunement qu'on l'apercevrait d'ailleurs. Il offrait à ses clients de visionner des images de loups capturés par ses pièges photographiques, leur montrait quelques crottes caractéristiques sur le sentier des bêtes et au revoir merci. Le ridicule de ce commerce n'a d'égal que son caractère outrageant pour les victimes de prédation. Mais, depuis novembre dernier, l'eau a coulé sous les ponts et la situation s'est aggravée. Les attaques de loups sur les troupeaux se sont multipliées, chez nous comme dans d'autres régions du pays. Après les Grisons et le Valais, c'est maintenant au tour du canton de Vaud de clamer sa colère et la détresse de ses éleveurs à Berne. D'autres suivront car le loup a un taux de reproduction d'environ 30 à 40%, il double sa population tous les 3-4 ans et on estime à 20% l'augmentation des meutes sur notre territoire

entre 2021 et 2022. Pour information, j'ai reçu ce matin les derniers chiffres de Cora, il y a 20 meutes sur le territoire suisse, et quand on a signé l'accord de Berne, le nombre acceptable de meutes sur notre territoire était fixé à 12. Il semble donc ainsi que les revendications des éleveurs trouvent maintenant une oreille attentive en hauts lieux. En effet, le jeudi 29 septembre 2022, le Conseil des Etats a adopté par 31 voix contre 6 un projet de révision de la loi sur la chasse qui vise une régulation plus flexible de ces prédateurs. Le Conseil fédéral n'y est pas opposé, conscient que la seule protection des troupeaux ne suffit pas. Je pense qu'il est tout à fait opportun, en l'état, de conserver à l'article 174 de la nouvelle constitution, l'interdiction formelle de la promotion des grands prédateurs telle qu'approuvée en plénum de première lecture et telle qu'inscrite au texte de l'initiative dans sa version française, car elle traduit au mieux la volonté du souverain. Et c'est sur ce texte-là que le peuple s'est prononcé. Je terminerai en citant notre estimé collègue du VLR, Monsieur Narcisse Crettenand, dans son intervention devant cette assemblée le matin du 7 décembre 2021, au lendemain de la votation. Il disait ... je peux terminer, j'ai plus que pour 2 phrases. Je pense que le peuple a toujours raison. Donc, quand le peuple se prononce, on a qu'une solution, c'est d'accepter. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir l'amendement 174.539 contre la commission de deuxième lecture qui a édulcoré le texte. Merci de votre attention.

Danke Frau Grand für Ihre Ausführungen, und jetzt hat Herr Peter Bähler das Wort.

Bähler Peter, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, werter Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, der Wolf ist ein alltägliches Problem. Der Wolf ist kein Plüschtier, wie es teilweise eher wahrgenommen wird. Der Wolf ist wirklich ein Raubtier. Ich wohne in einer Region, im Fieschertal, und es hat mehrere Kleinbauern. Wir haben insgesamt ca. 6-700 Schafe und mehr in der Gemeinde, wo viele der Tierhalter dies im Nebenerwerb machen. Für viele Tierhalter und Züchter sehr mühsam und zeitaufwendig geworden neben der allgemeinen Arbeit, die sie zu verrichten haben. Teile arbeiten 80% oder 50% und die Schafhaltung ist ein wesentlicher Bestandteil der Einnahmequelle. Heute leben mehr als 150 Wölfe in der Schweiz und mindestens 15 oder mehr Rudel. Also, wer der Wolf kennt, wer das Rudel kennt, wie sie sich benehmen und machen ist klar, dass entsprechend viele Tiere leiden müssen. So kommt es oft beim Alpen vor allem in den Kontakten mit Wölfen und Nutztieren. Das kann insbesondere während des Alpsommers vermehrt Schäden und Nutztiere zur Folge haben, dass auch in diesem Jahr der Bund wieder mit 5,7 Millionen, ich Rede nicht von den Schäden nur von den zusätzlichen Massnahmen, die der Bund mit den Kantonen und mit den landwirtschaftlichen Behörden, Ergänzungen in Bezug auf den Schutz vollzogen hat. Also, meine Damen und Herren, wie viel darf es eigentlich kosten, damit der Wolf die Raubtiere dezimiert werden, so dass die Sicherheit für die Sömmerung, für die Betreiber gewährleistet ist. Sehr oft ist es so, wenn Sie sich vorstellen, die Meisten hier denke ich mal arbeiten inzwischen 80 und 100% im Monat und die Tierhalter arbeiten 7 Tage in der Woche und das auch über das Wochenende und sehr oft sind sie Mithilfe der Familienangehörigen oder was auch immer darauf angewiesen. Es kann nicht sein, dass wir unentgeltlich viele Arbeiten leisten wo ganz anders vergütet werden müssen. Im weiteren, ist es meine Damen und Herren, eine weitere Frage wir reden heute von gerissenen Tieren, Kleintieren, in Oberwald, hatten wir ein Ereignis, wo ein Jungsbauer nach ca. einem Jahr wo er die Schafe umgewandelt hat in einen Milchwirtschaftsbetrieb, 17 Kühe an einem Tag verloren hat. Und das Problem ist immer man versucht immer das Ganze irgendwo zu verschieben oder zu vertuschen, so dass man nicht konkret sagt, es war der Wolf oder das Rudel, wo schlussendlich die Tiere über eine Felswand verjagt hat, oder was auch immer. Eine weitere Frage ist doch wo wir uns stellen müssen, wann ist der erste Angriff auf Wanderer, Kinder, ältere Menschen sind es in Agglomerationen oder was auch immer, wo der Wolf auch schon tätig war oder sichtbar war. Ich frage mich dann schon, wer übernimmt dann die Verantwortung? Ist es der Bund, sind das die Gemeinden, sind das die landwirtschaftlichen Verbände oder was auch immer. Also, ich denke das ist nach wie vor ist es keine Lösung, weil sehr oft verzögernd eigentlich die Angriffe und so weiter, sehr oft unklar sind. Also, wir sind sicher dagegen, dass der Wolf ganz klar

dezimiert werden muss. Und Raubtiere gehören nun mal nicht in unserer Gesellschaft und was mir im Vordergrund steht, wenn wir ein menschliches Ereignis haben, wo beispielsweise Kinder oder irgendwo so das Leben lassen müsste, dann hätte ich ein sehr sehr schlechtes Gefühl, wenn wir da nicht einen Handlungsbedarf anbringen. Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Danke, Herr Bähler für seine Ausführungen und jetzt gebe ich das Wort Herrn Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, mesdames, messieurs, le dernier loup naturel indigène a été tué à Eischoll, la patrie de Hermann Brunner et de Romano Amacker, en 1947. D'autres loups sont venus. Je ne sais pas trop comment. Ou je devine comment.

Il faut arrêter avec des arguties. Il faut arrêter de répéter des choses ci et là, pro - contra, non.

Aujourd'hui, il y a toute une branche de l'économie paysanne qui est menacée et non seulement une branche de l'économie paysanne qui est menacée, mais quand les paysans sont menacés, quand les paysans désertent, les paysages sont abandonnés et quand les paysages sont abandonnés, c'est le pays lui-même qui en souffre, la nature, l'environnement, le tourisme, l'agriculture, l'industrie, l'urbanisation, tout ça fait partie d'un tout et ici on est en train de laisser aller, parce qu'on veut pas trop se mêler ou on dit qu'il y a des rapports, il y a des intelligences, il y a des groupes qui se penchent là-dessus, non, c'est dans notre constitution, de notre public qui doit se pencher là-dessus. Alors je dis ceci, malgré toutes les ambiguïtés, malgré tout les ambivalences que comporterait l'amendement Pierre Darbellay, je voterai pour cet amendement. Oh j'aurais pu fermer les yeux, prendre un livre, rentrer chez moi et m'occuper d'autres choses. Non non non. Nous devons être solidaires dans ce pays. Nous devons cultiver aussi la cohésion sociale et ça, c'est un point important. Je terminerai en disant ceci, à l'attention de celui qui lui voulait tout à l'heure m'exciter, mais la caravane passe. Je dirais ceci, mon ami, Pierre Darbellay, nous ne sommes pas les mêmes. Nous ne sommes pas du tout les mêmes, mais je jetterai mon poids dans la balance et je voterai votre amendement.

Danke Philippe Bender für diese gewichtigen Ausführungen, und jetzt gehen wir weiter zu Martin Schürch.

Schürch Martin, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Ja, geschätzte Kolleginnen und Kollegen weniger gewichtige aber auch gewichtige Argumente, dafür etwas kürzer. Die Abstimmung über die Grossraubtiere ist vorbei unsere Bevölkerung hat entschieden, respektieren wir den Willen unserer Stimmbevölkerung. Bitte unterstützen Sie die Kommission. Danke.

Danke Herr Schürch. Jetzt gebe ich das Wort an die Kommissionspräsidentin Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, par rapport à la deuxième partie de l'alinéa 2, notre commission s'est retrouvée face à un choix : respecter à la lettre le texte voté par le peuple, même si la traduction en français ne satisfait pas grand monde ou retravailler cette partie et proposer au plenum une formulation plus claire et non pas édulcorée au plénum, donc une formulation qui respecte le sens premier voulu par les initiants.

Notre formulation est moins ambiguë que le texte initial de l'initiative qui stipule : la promotion de la population des grands prédateurs est interdite. En effet, que signifie ici la promotion de la population des grands prédateurs ? Après discussion avec l'un des initiants, il s'avère que le texte vise à interdire toute mesure active visant à accroître la population des grands

prédateurs. Dans un souci de clarté, nous vous encourageons donc à soutenir la reformulation de la commission de deuxième lecture qui dit : aucune mesure visant l'accroissement de la population des grands prédateurs ne peut être prise.

Quant à l'amendement 540 des Verts, Appel Citoyen et consorts, cela a déjà été dit par le rapporteur, la commission a souhaité respecter la volonté populaire qui s'est exprimée il y a presque une année et n'a pas repris la demande de biffer la deuxième partie de l'alinéa 2. Merci de suivre la commission.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke an die Kommissionspräsidentin, Frau Vuagniaux, jetzt kommen wir zu der Abstimmung über den Artikel 174. Wir haben den Antrag 174.539 von Darbellay und Konsorten, die im französischen Text zurück zur Formulierung der Volksinitiative wollen. Demgegenüber haben wir den Antrag 174.540 der Grünen, der Appell Citoyen, von Holzegger/Burri und Schmid, die die Streichung des Absatzes 2 wollen. Die Streichung der Förderung der Grossraubtiere ist verboten. Antrag Darbellay und Konsorten Grün. Antrag Grüne, Appell Citoyen, Holzegger und Konsorten Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 63 zu 35 und 16 Enthaltungen stimmen Sie dem Antrag 174.539 Darbellay, Sarrasin und Konsorten zu. Wir kommen zur nächsten Abstimmung. Wir haben die Formulierung der Kommission, die im französischen Text anders ist. Im Deutschen ist sie wie die Volksinitiative gegen den Antrag 174.539 der den Initiativ formulieren im französischen Text will. Also, Kommission Grün. Antrag Darbellay und Konsorten Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 67 zu 37 und 7 Enthaltungen stimmen Sie der Formulierung der Kommission zu. Ich habe noch eine Wortmeldung von Frau Fabienne Murmann. Moment.

Murmann Fabienne, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Frau Murmann sie haben das Wort. Ja, Herr Präsident, ich glaube, dass es für sämtliche Deutschsprachigen hier nicht verständlich war, was abgestimmt wurde. Wir haben in unseren Unterlagen, dass sich einzig der französische Text ändert. Unserer bleibt ja gleich, und dann stellt man den deutschen Text, wie er von der Kommission vorgeschlagen ist, der nun ja eigentlich dem Abänderungsantrag entsprechen sollte gegenüber. Also, ich... wir haben das hier glaube ich alle nicht richtig verstanden.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Also wir haben bei der ersten Abstimmung gehabt den Vorschlag von Herrn Darbellay. Der Vorschlag Darbellay, der den ursprünglichen Volksinitiativtext im Französischen gewollt hat. Den haben wir gegenübergestellt dem Vorschlag der Grünen, Appel Citoyen und Holzegger, die diesen Passus streichen wollen. Dann haben wir abgestimmt über den Text der Kommission. Die französische Version, im Deutschen ändert sich allen für sich nichts, gegen die Version von Darbellay. Also, beim deutschen Text bleibt es das Gleiche. Im Französischen ist die abgeschwächte Formulierung, die sie im Französischen abgestimmt haben. ...Herr Amacker?...

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen Kollegen, also ich möchte da Frau Murmann beipflichten. Wir stimmen ja immer über das Deutsche ab. Und wir haben hier zweimal dasselbe derselbe Wortlaut auf Deutsch, dass das nicht ganz verständlich ist, da stimme ihr zu. Also wenn man, ja, es heisst ja auf Deutsch beides dasselbe und wir müssen dennoch darüber abstimmen dennoch uns entscheiden. Das kann man von uns fast nicht erwarten.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Zumindest haben Sie beides mal bestätigt, dass der Text im Deutschen in der Ordnung ist. Sie haben ja die Streichung des Artikels, des Absatzes: "die Förderung des Grossraubtierbestandes ist verboten". Das war immer, blieb immer im deutschen Text. Es ist eigentlich die französische Version, über die wir abgestimmt haben und die letztlich dann die Version der Kommission die durchgekommen ist. Also im Deutschen ändert es nicht, aber es war schwierig hier zu sagen, nur ihr die Deutschsprechend seid ihr dürft nicht abstimmen und ihr ändern dürft dann abstimmen. Jetzt hat aber noch Herr Pierre Darbellay das Wort, und dann hoffe ich, dass wir eine gewisse Klarheit in diesem Kapitel haben. Herr Darbellay.

Darbellay Pierre, membre de la constituante, Le Centre

Je vais être court, mais j'ose demander le vote, merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Moment... beruhigen wir uns. Also, es ist, wenn ich es recht verstanden habe, ein Antrag gestellt worden, dass man nochmals abstimmt. Ist es klar? Herr Darbellay? *Oui*. Also, werden wir zuerst abstimmen, ob wir nochmals abstimmen wollen. Wenn eine Mehrheit sich dafür ausspricht, dass wir nochmals abstimmen, werden wir wieder über die verschiedenen Anträge abstimmen. Ist das Vorgehen klar? Wenn jemand jetzt noch anderer Meinung ist oder sich melden will, dann soll er es jetzt tun. Herr Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Chers collègues, à mon avis, ce sont les personnes qui ont demandé des clarifications qui doivent redemander le vote.

Donc, si c'est clair pour elles, on entend ces personnes-là qui disent c'est clair pour nous maintenant avec les explications fournies pour moi il n'y a pas besoin de revoter. Mais la demande de vote doit être faite par les personnes qui ont pas compris. Si j'ai bien compris, il manquait simplement dans le document : ne concerne que la version française, comme ça a été fait, ne concerne la version allemande plein de fois auparavant. Donc, pour moi le vote est clair, maintenant si les germanophones qui se sont exprimés c'est à dire Madame Murmann ou Monsieur Amacker estiment qu'il faut refaire le vote, c'est à eux de le demander et c'est seulement à cette condition qu'on doit refaire le vote à mon avis, merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Ein Antrag ist gestellt worden, um wieder darüber abzustimmen. Das ist von Herr Darbellay und in dem Fall auch wenn die Deutschsprechenden anderer Meinung sind, müsste meiner Meinung nach jetzt darüber abgestimmt werden, wenn wir dann der Mehrheit der Meinung sind nein, wir brauchen das nicht mehr, dann haben wir dann das entsprechende Resultat. Ist die Ausgangslage klar?

Gut, die Fragestellung wird sein: wer wieder über diesen Artikel 174 abstimmen will, drückt Grün. Wer nicht darüber nochmals abstimmen will, drückt Rot. Ist die Fragestellung klar? Grün nochmals abstimmen, Rot nicht nochmals abstimmen. Die Abstimmung läuft. 28 sagen nochmals für eine Abstimmung 74 nein und 10 enthalten sich. Also wir brauchen nicht nochmals über diesen Artikel 174 abzustimmen. Ich danke für die Klärung dieser Frage. Wir kommen weiter zum Kapitel Wirtschaft und zwar zu Artikel 176 und da haben wir die Kommission 4 unter dem Präsidium von Frau Danica Zurbriggen-Lehner und dem Berichterstatter Narcisse Crettenand, oder eher umgekehrt, die Berichterstatterin Danica Zurbriggen-Lehner und der Präsident ist Narcisse Crettenand. Frau Zurbriggen-Lehner ich gebe Ihnen das Wort.

Zurbruggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Vielen Dank. Antrag 176.541 betrifft die antizyklische Politik der Wirtschaftspolitik. Sie ist, wie wir während der Corona-Pandemie gesehen haben, ein wichtiges Element der Wirtschaftspolitik. Die Kommission lehnt den Abänderungsantrag deshalb ab. Die Kommission empfiehlt auch den Abänderungsantrag 176.542 abzulehnen. Der Begriff der Promotion ist weiter gefasst als der des Marketings. Er beinhaltet gemäss Duden auch die Förderung des Absatzes nicht nur Marketing-Massnahmen. Dem Abänderungsantrag 176.543 stimmt die Kommission hingegen zu. Der deutsche Text ist fehlerhaft. Die Kommission nimmt den Abänderungsantrag an.

Danke Frau Zurbruggen-Lehner. Als nächstes hat sich Herr François Quennoz zu Wort gemeldet.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, il y aura cette fois-ci dans mes propos aucune idéologie mais uniquement la volonté de corriger une imprécision terminologique. Donc, effectivement, on parle dans l'alinéa 2 de conjoncture. Il s'avère en fait que la conjoncture, c'est une dimension donc court terme et en général l'économie, pour s'attaquer à des conséquences court terme utilise plutôt une politique monétaire dont le Valais n'a finalement pas le contrôle. Il s'avère qu'en Valais, le Valais pourra intervenir d'un point de vue économique par une politique budgétaire.

On appelle ça d'ailleurs des mesures structurelles qui ne correspondent plus en fait avec le terme de mesures conjoncturelles. Sur cette base de ce raisonnement-là, je me suis quand-même dit que j'allais voir ce que le rapport de la commission disait. La commission dit s'être basée sur l'article 100 de la Constitution fédérale et son alinéa 1, mais pas en totalité. En fait, l'article de la Constitution fédérale mentionne en plus sa volonté de combattre le chômage et le renchérissement. Donc le synonyme de renchérissement en fait, c'est l'inflation. Et là on retombe en fait dans la définition même de la politique monétaire, ce qui est totalement en fait en idées, pas totalement, enfin adéquat à la politique valaisanne puisqu'elle n'est finalement pas maître de sa monnaie.

En fait, c'est pour cette raison-là, donc d'un point de vue vraiment de terminologie, c'est peut-être aussi l'occasion pour Le Centre et le VLR de rejoindre l'amendement des Verts et l'amendement UDC, que le l'UDC souhaite apporter cette correction. Donc, cet amendement, cet alinéa 2 prendrait du sens uniquement si le canton du Valais défendait l'idée d'une monnaie qui pourrait être le Farinet, ce qui ne sera semble-t-il pas le cas. Pour cette raison, je vous invite donc à nous soutenir et à biffer cet alinéa 2, merci beaucoup.

Danke Herr Quennoz für Ihre Ausführungen, und ich gebe jetzt das Wort an Claudia Gaillard Morend.

Gaillard Morend Claudia, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Verts et Citoyens qui propose de supprimer l'alinéa 2 de l'article 176 dédié à la politique et la promotion économique car il fait référence au chômage et il est par conséquent, redondant avec l'alinéa 1 de l'article 178 qui traite justement de l'emploi et des conditions de travail.

Il ne devrait donc pas figurer dans l'article 176, car comme mentionné dans l'alinéa 1 de l'article 178, en encourageant l'activité économique, l'Etat et les communes en plus de préserver et de créer des emplois, préviennent et combattent indirectement le chômage. Les 2 sujets sont donc liés car la mise en œuvre d'une mesure, en l'occurrence en prenant des mesures pour assurer une évolution régulière de la conjoncture, influe directement sur l'autre qui est de préserver et de créer des emplois. Pour ces raisons, le groupe des Vert et Citoyens vous invite à soutenir son amendement 176.541. Merci pour votre écoute.

Danke Frau Gaillard Morend für Ihre Ausführungen, wenn sich niemand mehr meldet gebe ich das Wort dem Präsidenten, Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

En réponse à François Quennoz, il me reste encore quelques Farinets mais je peux plus les échanger donc, comptons pas sur le Farinet pour la politique anticyclique du canton.

Donc, la commission tient à ce qu'on ait une politique anticyclique, François Quennoz a dit que c'était par rapport au long terme, mais si on dit que c'est une évolution régulière de la conjoncture, donc on met, on prolonge le court terme qui devient du long terme à mon avis, c'est aussi l'avis de la commission, et de biffer, je pense pas qu'on corrige la problématique. Donc si peut-être dans le texte, il faut modifier quelque chose, c'est en tous cas pas en biffant qu'on va résoudre ce problème. Et puis par rapport, et c'est aussi en relation avec l'équilibre des finances de l'article 193. Donc, quand la conjoncture va bien, on ne doit pas tout dépenser, on doit mettre en réserve et puis quand la conjoncture va mal, donc l'Etat a des réserves pour investir, donc c'est ça la politique anticyclique, on souhaite... et en réponse à Claudia Gaillard et Les Verts, en fait, pour moi, c'est pas une redondance quand on anticipe une problématique, c'est pas redondant à un article ou à un autre article. Donc, je pense que vraiment la commission souhaite conserver cet alinéa et je vous invite à le soutenir.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke, Kommissionspräsident Crettenand. Wir kommen jetzt zu der Abstimmung über den Artikel 176. Die Abstimmung 1, wir haben den Text der Kommission. Dann haben wir den gegen den Antrag 176.541 der Grünen, der Verts und der UDCvr, die wollen die Streichung des Absatzes 2 über die Massnahmen für eine ausgeglichene konjunkturelle Entwicklung. Also, Kommission Grün. Antrag 176.541 Verts/UDCvr Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 76 zu 32 und einer Enthaltung stimmen Sie der Formulierung der Kommission zu.

Wir sind bei Artikel 176 Absatz 4 da gibt es einen Antrag der Zukunft Wallis, die eine grammatikalische Korrektur des deutschen Textes ist. Die Kommission hat das angenommen. Wird darüber die Abstimmung verlangt? Das ist nicht der Fall.

Dann gehen wir weiter und kommen zur Abstimmung 3. Wir haben den Text der Kommission, den französischen und den deutschen Text und wir haben den Antrag 176.542 von Zukunft Wallis, die im deutschen Text den Begriff Promotion durch Vermarktung ersetzen will. Also, Grün Kommission. Rot, eine deutschsprachige Abstimmung, Promotion ersetzen durch Vermarktung. Die Abstimmung läuft. Mit 45 zu 26 und 36 Enthaltungen wird die Formulierung der Kommission beibehalten. Wir machen jetzt eine Mittagspause, eine Unterbrechung, und zwar bis 14 Uhr. Ich danke euch allen für die konstruktive Arbeit, die wir jetzt Vormittag gehabt haben. Ich wünsche euch einen guten Appetit und bis um 14 Uhr und ich erlaube mir noch, Lukas Kalbermatten zum Geburtstag zu gratulieren.

La séance est levée à 12h13.